

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
 M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
DE L'OLÉODUC PIPELINE SAINT-LAURENT
ENTRE LÉVIS ET MONTRÉAL-EST**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 16 avril 2007, 19 h
Hostellerie Rive Gauche
1810, boulevard Richelieu
Beloil

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE	4
RICHARD MAROIS et PATRICK BRISSETTE	
GÉRARD SAINT-PIERRE	16
ROGER PETIT.....	21
FERME BELCHARRON, PIERRE-LUC CHARRON.....	27
FERME BELCHARRON, CLAUDE CHARRON.....	30

PAUSE

DOMINIC PELLETIER	37
FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE	43
FRANCE BEAUDRY, DANIEL GRÉGOIRE, YVAN MICHON, SIMON TRÉPANIER	
COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE	
LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR), HUBERT CHAMBERLAND	62
PIERRE-EMMANUEL PARADIS	69
ESTHER BOLDUC	76
PAUL LAMOUREUX.....	79

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à l'ouverture de cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de construction de l'oléoduc pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est*.

10 Mon nom est Michel Germain du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. Je préside cette commission, je serai assisté de mon collègue, monsieur François Lafond.

15 Je vous rappelle que le ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs a confié au BAPE le mandat de tenir une audience publique sur le projet. La première partie de l'audience publique sur ce projet qui est assujéti à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, en vertu du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* a eu lieu – je vais faire un rappel des endroits, donc les 12, 13 et 14 mars dernier à Saint-Hyacinthe, ainsi que les 19 et 20 mars à Plessisville et, enfin, les 21 et 22 mars à Saint-Étienne-de-Lauzon.

20 Aujourd'hui débute la deuxième partie de cette audience publique.

25 En deuxième partie, la commission siègera aux endroits suivants – bien entendu, à compter d'aujourd'hui, le 16 avril, à l'Hostellerie Rive-Gauche, qui est située au 1810, boulevard Richelieu; à compter du 18 avril, c'est-à-dire mercredi à 13 h 30 au Restaurant Ti-Père B.B.Q., salle au deuxième étage, situé au 2995, boulevard Laframboise à Saint-Hyacinthe; à compter du 23 avril à 19 h, donc la semaine prochaine, nous serons au Complexe hôtelier Dupré qui est situé au 555, rue Saint-Jacques Est à Princeville.

30 Le 24 avril, j'ajouterais, à compter de 13 h 30, les citoyens qui le désirent pourront également se rendre au Centre multifonctionnel de Saint-Étienne-de-Lauzon situé au 711, avenue Albert-Rousseau. La commission y tiendra un projet pilote permettant aux gens dans la salle de suivre et de participer en direct au déroulement de l'audience qui se tiendra à Princeville. Les participants pourront ainsi présenter un mémoire à Saint-Étienne-de-Lauzon tout comme aux trois autres endroits où la commission se déplacera.

35 Tout d'abord, j'aimerais vous présenter à nouveau les membres de l'équipe en appui à la commission.

40 À l'avant, à votre droite – à ma gauche – monsieur Jasmin Bergeron, notre analyste. Mesdames Julie Milot et Maude Durand sont également analystes, elles ne sont pas ici ce soir avec nous. Les analystes, je le rappelle, supportent la commission dans son questionnement, son analyse et dans la préparation du rapport.

45 À l'arrière de la salle sont présentes mesdames Monique Gélinas, qui est notre coordonnatrice du secrétariat de la commission, ainsi que madame Julie Olivier, qui est notre conseillère en communication et qui est responsable des relations avec les médias.

50 L'organisation technique des séances publiques de la commission est sous la responsabilité du Centre de services partagés; le responsable ce soir en est monsieur Richard Grenier et il est accompagné de monsieur Michel Guimond.

55 Également, il est important de rappeler que tout ce qui se dit lors des séances publiques est enregistré et sténotypé. Madame Yolande Teasdale, que vous voyez ici à l'avant, assure ce travail. Les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet de la commission au cours de la semaine prochaine. D'ailleurs, la liste des centres est disponible à l'arrière de la salle ainsi que toute la documentation relative au BAPE et au projet. N'hésitez donc pas à aller la consulter.

60 Maintenant, le déroulement. L'objectif de la deuxième partie de l'audience publique est de recevoir vos opinions sur le projet. Lors des séances de la première partie, vous avez pu questionner le promoteur et les personnes ressources.

65 Depuis la fin de la première partie de l'audience publique, la plupart des réponses attendues ont été déposées à la commission et ont été rendues publiques dans notre site Internet ainsi que dans les centres de consultation.

70 Ce soir, la commission est ici pour vous entendre. Des mémoires ont été déposés auprès de la commission et certains ont choisi de les présenter à compter de ce soir. L'ordre d'inscription, déjà préétabli, détermine l'ordre que j'utiliserai pour inviter les participants à venir présenter leur mémoire. Cette liste est disponible à l'arrière.

75 La commission a prévu environ une quinzaine de minutes pour chaque présentation de mémoire. Si votre mémoire a quelques pages seulement, vous pouvez en faire la lecture. S'il est long, pour le bénéfice de la salle, je vous demande d'en donner les éléments essentiels et de présenter les conclusions, de sorte que la commission ait le temps d'échanger avec vous. Je compte sur votre collaboration afin que le temps puisse être réparti équitablement entre les participants.

80 À la fin de chaque présentation, la commission échangera, le cas échéant, avec la ou les personnes qui présentent. Les questions visent à éclaircir certains points ou à mieux comprendre les éléments particuliers du mémoire ou de la présentation. Soyez à l'aise, ceci n'est pas un interrogatoire. Si vous n'avez pas la réponse, ce n'est pas grave.

85 Je tiens également à souligner que la commission est à la recherche d'arguments supportant votre opinion ou votre point de vue sur le projet. Il importe donc de bien étayer vos propos.

90 La commission ne fera pas le décompte de ceux qui sont pour ou contre le projet, elle cherche à connaître l'opinion du milieu, à saisir l'importance des éléments soumis par chaque participant. Tous les mémoires déposés à la commission sont lus par la commission. Si un mémoire déposé n'est pas présenté, il sera pris en considération au même titre que ceux qui auront été présentés.

95 Vous avez remarqué qu'en regard du déroulement de la deuxième partie de l'audience publique, pour ceux bien entendu qui ont participé aux travaux de la première partie, il n'y a plus de table pour le promoteur pas plus que pour les personnes ressources. La table du centre est toujours là et est destinée aux personnes qui désirent s'exprimer devant la commission.

La séance est publique. Le promoteur et les personnes ressources qui désirent être présents sont les bienvenus.

100 Les séances de cette deuxième partie de l'audience seront diffusées ou sont diffusées en mode audio et en direct dans le site Internet du BAPE, néanmoins à l'exception des séances qui se dérouleront à Saint-Hyacinthe; pour des raisons techniques, il n'a pas été possible, faute de connexions appropriées, de faire cette diffusion.

105 En ce qui concerne les règlements de base de notre procédure, tout comme la première partie de l'audience publique, nous insistons pour que tout se fasse dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur mémoire.

110 Je rappelle qu'exprimer son opinion, ça sous-tend que d'autres le font également et que des positions peuvent parfois être différentes et contradictoires. La commission recherche l'argumentation. Il est parfaitement inutile d'avoir des propos qui pourraient être blessants. C'est à la commission que revient la tâche de pondérer ce qu'elle a entendu et, à la suite de son analyse, de donner son avis dans son rapport.

115 Maintenant, concernant le droit de rectification, qui est un point important : la procédure du BAPE prévoit que les participants, incluant le promoteur et les personnes ressources, s'ils sont dans la salle, peuvent, le cas échéant, se prévaloir d'un droit de rectification des faits à la fin des séances.

120 Cette rectification des faits n'est pas un débat d'opinions ou une réaction à un mémoire. Ça consiste plutôt à préciser ou à rectifier des faits ou des informations qui ont été utilisés ou qui ont servi d'appui à la présentation de mémoire qui n'apparaissent pas exacts.

125 Pour exercer ce droit, il faut s'inscrire au registre auprès de madame Olivier, à l'arrière de la salle.

130 Avant de débiter la première présentation, je vous informe que nous apprécions toujours recevoir les impressions du public qui participent aux séances d'une commission. À cette fin, nous avons déposé sur les chaises et à l'arrière, des formulaires pour que vous nous fassiez part de votre degré de satisfaction ou, bien entendu, d'insatisfaction vis-à-vis de nos services.

Enfin, je vous demande de bien vouloir éteindre vos cellulaires.

135 Alors, nous allons débiter la présentation des mémoires. Je vais maintenant appeler notre premier participant, qui est le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, j'appelle messieurs Richard Marois et Patrick Brissette.

Alors, bonsoir messieurs et je vous donne la parole.

140 **M. RICHARD MAROIS :**

Bonjour, Monsieur le président; bonjour, Monsieur le commissaire.

145 Écoutez, en prémisses, ce que je tiens à souligner, c'est que dans aucun cas le Conseil régional ne doute du fait que de passer un pipeline à travers la Montérégie, le Québec, il y a des avantages à passer un pipeline plutôt que ce soit des véhicules routiers, et ça, c'est indéniable et nous le reconnaissons, ça c'est clair. Et d'ailleurs, jamais on s'est opposé en tant que tel au pipeline. Maintenant, il faut quand même retenir le fait que les hydrocarbures, c'est-à-dire les combustibles fossiles, pour nous, devraient être de moins en moins utilisés, et ça on tient à la souligner.

150 Ce week-end – et je ne tiens pas à vraiment suivre notre mémoire, je pense que vous l'avez lu, je ne pense pas que ce soit nécessaire de retomber sur tous les documents qui sont dans le mémoire – ce week-end, on parlait d'urgence au niveau du Pôle-Nord et tout ça dans La Presse, je pense qu'il y a plusieurs personnes qui l'ont lu, et c'est une inquiétude que l'on vit de plus en plus. Et ici, en Montérégie, notre inquiétude, l'urgence, elle porte beaucoup sur le bois, c'est-à-dire les boisées que nous avons en Montérégie. Et je vous dirais que ça ne se limite pas seulement qu'à l'endroit où les gens d'Ultramar veulent passer leur pipeline, mais on pourrait vous parler du bois du Tremblay, du bois de Brossard, du bois de Verchères et on pourrait vous parler du bois de Saint-Charles et ainsi de suite.

160 On a de moins en moins de bois et moi, ce que je tiens à vous souligner ce soir, et ça c'est très important : dans le cadre d'un déboisement dans d'autres secteurs, un petit arbre pourrait avoir une certaine valeur. Le même arbre en Montérégie a une valeur inestimable. Nous n'avons plus de boisé, nous allons nous retrouver, à un certain moment donné, qu'on n'aura pas d'héritage de bois pour nos enfants et je pense qu'il est indéniable de dire que les boisés jouent un rôle important au niveau de la biodiversité et tout ça.

170 Je pense que vous avez vu le travail que nous avons fait au niveau de l'inventaire des plantes au niveau du bois de Verchères et tout ça. Ce travail-là a été un travail de longue haleine. Ce que je trouve dommage là-dedans c'est que j'avais offert aux gens de UPA, aux gens d'Ultramar, de participer, de travailler avec eux de façon bénévole, et ça je l'ai offert à plusieurs reprises, afin de faire la caractérisation avec eux. Tout ce qu'ils auraient eu à me payer c'est les repas et l'essence. Et entendons-nous que l'essence, pour eux, ce n'est pas de quoi qui aurait coûté cher.

175

Ceci dit, depuis le début, jamais on n'a eu l'intention de se confronter aux gens de Ultramar ou de UPA. Notre intention initiale a toujours été de travailler avec ces gens-là. Maintenant, les résultats ne semblent malheureusement pas s'enligner vers ça.

180

Vous savez qu'il y a une coalition qui a été formée avec les gens de l'UPA, les gens des municipalités, c'est-à-dire des MRC, des groupes environnementaux et nous avons réussi à nous concerter ensemble. Et dans les recommandations que j'ai signifiées, une des choses importantes est de demander à Ultramar qu'il y ait une médiation intensive afin que l'on puisse se parler. Et quand je dis : on puisse se parler, c'est qu'on puisse négocier des choses, s'entendre sur le tracé ensemble.

185

Si, de leur côté, ces gens-là décident que le tracé passe à un endroit précis et qu'il n'y a pas moyen de discuter, j'ai un sacré problème. Parce que là, on nous a passé un décret et on nous dit : on passe à travers la Montérégie, c'est correct, on l'a accepté. Maintenant, on peut au moins savoir où ça va passer et je ne pense pas que ce soit seulement qu'à Ultramar de choisir où eux pensent que c'est préférable.

190

Je pense que, comme citoyen, comme communauté, nous devrions avoir le droit d'échanger et de se parler. Et ça, c'est ce que j'ai senti le plus malheureux dans ce dossier-là.

195

Je voudrais vous souligner une autre chose, je vais tenter d'aller rapidement pour que Patrick puisse aussi parler. Il y a un citoyen qui est venu dans les audiences au début, qui parlait de viol. Ça m'a touché. Personnellement, j'ai trouvé que c'était... c'est évident que émotionnellement parlant, quand la personne a parlé de viol, il était émotionnel, il était touché, mais je pense qu'en même temps, il faut regarder les incidences d'une expropriation.

200

Dans le passé, on expropriait, c'était la loi et ça finissait. Maintenant, je pense qu'il faut repenser cette position-là. Le fait d'exproprier des gens, pour moi, est, en quelque sorte, un viol si tu n'échanges pas avec ces gens-là. Et cet échange-là, je ne l'ai pas senti et c'est le plus gros problème dans ce dossier-là. Je pense qu'il ne s'est pas fait suffisamment de concertation. Il s'est fait de la consultation. Mais de la concertation, je ne l'ai pas senti et sans vouloir me traiter d'expert, je pense que le Conseil régional a quand même une certaine expertise.

205

Je pourrais vous dire que j'aurais pu vous amener des lettres d'entreprises avec qui je travaille et le Conseil régional bien entendu, et ces gens-là vous diraient qu'on est des gens de concertation, on est des gens parlables. Il y a eu un manque là-dessus et je tiens à le souligner.

210

Je vais laisser Patrick enchaîner pour le reste.

215 **M. PATRICK BRISSETTE :**

Merci Richard. Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie a, entre autres, pour mandat de favoriser la protection de l'environnement en Montérégie.

220 Alors, lorsqu'on nous demande : est-ce une bonne raison de faire une coupe forestière à perpétuité pour passer un oléoduc dans une forêt comme le boisé de Verchères ou les corridors forestiers de Saint-Charles, qui sont quand même des boisés à vocation de conservation? La réponse est non, Monsieur le président.

225 Lorsqu'on connaît le pourcentage du couvert forestier de ces trois MRC : Maskoutain, Vallée du Richelieu, Lajemmerais, qui se retrouve aujourd'hui bien en dessous des seuils critiques et qu'on nous demande : est-ce acceptable de faire une coupe forestière à perpétuité afin de faire passer un oléoduc dans le boisé de Verchères et de Saint-Charles? La réponse est clairement non, cela est plutôt inacceptable.

230 Lorsqu'on nous demande : pourquoi le CREM, Conseil régional de l'environnement de la Montérégie et la coalition veulent absolument faire éviter le boisé de Verchères et de Saint-Charles pour le passage de ce pipeline? C'est avant tout pour protéger nos derniers espaces boisés et son environnement.

235 Son environnement est constitué entre autres d'un potentiel acéricole qu'il faut absolument maintenir. Son environnement possède aussi une flore très riche. Notre mémoire en fait mention. À l'intérieur du mémoire, nous avons énuméré les plantes observées. Nous avons aussi une partie qui traite des plantes à statut particulier, dont une plante à statut menacé et cinq plantes à statut vulnérable. Ces observations ont été observées dans le secteur du boisé de Verchères.

240 Mes commentaires vont aussi dans le même sens que Richard. Le promoteur a quand même fait un appel d'offres pour compenser les pertes que pourrait engendrer un tel projet sur le couvert forestier de la Montérégie.

245 Par contre, il aurait dû travailler dans l'objectif d'éviter la coupe forestière afin de respecter le principe « perte zéro » des espaces boisés de ce secteur. Ce qui n'a pas été fait. Même la MRNF, ministère des Ressources naturelles et Faunes, fait une recommandation du principe perte zéro. Le promoteur se devait d'en faire une priorité, Monsieur le président.

250 Il est connu que le promoteur désire s'entendre de gré à gré avec les propriétaires, sinon il peut se servir de la loi qui lui a été accordée. Pour le choix du tracé, le promoteur devra s'entendre aussi avec les MRC et les acteurs du milieu afin de respecter les priorités et les particularités régionales de chacun, parce qu'en Montérégie, l'environnement fait partie de nos priorités.

255 **M. RICHARD MAROIS :**

Je n'ai rien d'autre à rajouter.

260 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie pour votre présentation. Vous voulez ajouter quelque chose?

M. RICHARD MAROIS :

265 Non.

LE PRÉSIDENT :

270 Bien entendu, nous avons quelques questions. Je vais débiter en page 13 de votre mémoire. Vous mentionnez – bien entendu, il va en être question à plusieurs reprises du fameux, appelons-le de différentes façons, mais parlons du tracé Esso. Bon, on a pu lire à date d'autres mémoires qui en traitent, bien entendu sans vendre la mèche, sans commenter le contenu des autres mémoires...

275 **M. RICHARD MAROIS :**

On parle bien du couloir Esso.

LE PRÉSIDENT :

280 Oui, le couloir Esso.

M. RICHARD MAROIS :

285 C'est parce qu'il y a une distinction entre le pipeline Esso existant et le couloir.

LE PRÉSIDENT :

290 Qui sont aux environs.

M. RICHARD MAROIS :

C'est ça, là.

LE PRÉSIDENT :

295

Je pense que nous avons bien compris la subtilité, c'est-à-dire c'est de chercher à se coller autant que faire se peut et sinon de voir s'il y a des moyens de trouver une alternative de tracé lorsqu'il y a des problèmes.

300

Bien entendu, sur cette question-là, vous dites, bon, il y a consensus autour de ce couloir, donc utilisons le terme couloir, à vous yeux, est-ce que vous pensez qu'il y a vraiment un consensus? Parce que est-ce que l'ensemble des acteurs qui sont concernés par ce couloir-là ont été consultés jusqu'à maintenant?

305

M. RICHARD MAROIS :

Est-ce qu'il y a consensus? Écoutez, nous, au niveau des MRC, de l'UPA, des gens en général, il y a une majorité vers le consensus, c'est clair, on s'est rencontré à plusieurs reprises et ça c'est clair qu'il y a consensus.

310

Je vous dirais que dans le cadre d'une concertation, on peut parler aussi d'une négociation, est-ce qu'on est parlable? C'est la vraie question : est-ce qu'on est parlable? Oui, on est très parlable, et je pense que ça c'est indéniable. On comprend très bien que les gens d'Ultramar vont passer un pipeline, et je n'ai jamais cru possible d'empêcher les gens d'Ultramar de passer un pipeline. Ça c'était clair dans notre tête et nous on a compris qu'il passerait.

315

Maintenant, ce que je vous dirais, on a consensus pour un couloir mais c'est sûr que si on ne s'assoit jamais, si on ne se parle pas, bien je pense qu'il n'y aura jamais consensus; et quand je parle de consensus, en intégrant le promoteur lui aussi. Et le choix idéal, entre vous et moi, pour faire un bon consensus, c'est que tout le monde s'assoie ensemble. Et ça je l'ai fait précédemment, je vous l'ai indiqué, j'ai invité les gens d'Ultramar et je les invite toujours à rencontrer les gens du comité. Et là, maintenant on a...

320

Écoutez, ça nous a pris un certain temps avant d'atteindre ça. La concertation ça ne se fait pas en tirant à « tête ou bitch », là. Il y a des discussions, il y a des discussions qui sont des fois harmonieuses, d'autres non, on va s'entendre, là. J'ai des gens de l'UPA sur mon comité, sur le CA du conseil d'administration, j'ai des gens de partis verts qui sont plus vert, vert, et c'est normal que des fois ces gens-là ne s'entendent pas toujours. J'ai des gens de l'industrie, c'est normal qu'il y ait des échanges et des opinions différentes.

325

330

Maintenant, on a réussi à faire une coalition de trois MRC, de groupes environnementaux, c'est-à-dire du COVABAR, du Centre de la nature, ainsi que le Conseil régional de l'environnement, des citoyens sont venus aussi nous prêter mains fortes et l'UPA. Je pense que c'est indéniable qu'il y a eu un effort de la collectivité, de la communauté à ce niveau-là. Et c'est là où est-ce que je trouve dommage que les gens d'Ultramar... Je les ai sentis distants à un certain moment, puis je trouve ça malheureux.

335

LE PRÉSIDENT :

340 Très bien. Juste pour terminer. C'est un peu la préoccupation que nous avons à l'égard de
ça. Comme on a mentionné en première partie d'audience, la commission n'est pas fermée à des
principes comme ça, de concertation. C'est que c'est important de souligner que, bon, il y a une
procédure, je l'ai nommée tout à l'heure, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur
l'environnement, un processus qui dure deux, trois ans, des fois quatre ans. Il y a une partie
publique, à date, de cette procédure-là qui est prévue, donc c'est la partie où le BAPE intervient.
345 Donc, avant ça, bien, le promoteur peut faire de la consultation, mais il reste que ce n'est pas
autant public. Il y a un cours, il y a une fenêtre pendant laquelle le BAPE intervient.

350 Une fois que le BAPE a remis son rapport, là, la procédure revient, plus ou moins, on
pourrait dire privée ou opaque. Et la préoccupation que nous avons à ce stade-ci c'est d'essayer
de voir si on veut essayer de définir un cadre pour qu'il y ait des discussions, quels sont les
ingrédients pour la réussite et surtout, au nom de l'équité, s'assurer que, par exemple, si un autre
tracé est discuté, bien que les gens, et que ce soit autant les entreprises, les agriculteurs que les
commerçants qui sont le long de tracé-là, bien puissent, un, être au courant de ce qui se passe et
puissent intervenir et être consultés eux aussi.

355

Ce serait quoi le mécanisme à ce moment-là que vous voyez?

M. RICHARD MAROIS :

360 Écoutez, je pense qu'il est clair que les gens, d'un côté ou d'un autre, n'ont pas
nécessairement d'objectivité, c'est ce que je pense que vous voulez me dire, et c'est pour ça que
dans nos recommandations, ce qu'on souhaite, c'est, au pire aller, s'il pouvait être nommé un
médiateur qui nous accompagne et je serais très à l'aise avec ça. Mais il est clair que les gens, la
coalition est prête à échanger et à parler. Mais cela dit, il faut que tout le monde soit prêt à écouter
365 et à échanger. Il ne faut pas que ça soit – comment je vous dirais ça – que ça soit rien que d'un
côté. Je suis prêt à écouter ces gens-là et je les ai écoutés depuis le début et ça, hors de tout
doute. Comme je vous disais, je leur ai même offert mon aide au niveau de la caractérisation des
plantes et tout ça.

370 Cela dit, moi, je pense que les gens avaient besoin de temps pour se concerter. Ils l'ont
fait. Ils se sont pris en main, les acteurs du milieu, maintenant, je pense qu'il y a peut-être une
façon, en mettant un médiateur, pour assurer qu'il y ait objectivité. Je n'aurais pas de problème,
moi, personnellement, avec ça et je pense que les autres gens de la coalition, je ne crois pas
qu'eux autres auraient un problème avec ça. Ça sera à eux de le dire. Mais il est clair pour moi
375 qu'un médiateur, et si un médiateur était nommé, je serais très confortable avec ça et ce serait une
façon objective. Et là, lui pourrait peut-être prendre les pous et les contres. Mais il faut avant tout
vouloir se rencontrer.

380 Nous, on l'offre, et là-dessus je pense que je peux parler au nom de la coalition, les gens
de la coalition veulent parlementer, veulent échanger, il s'agit que l'autre côté veule aussi.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

385 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

En fait, vous parlez de médiation, mais je trouve l'idée peut-être pas si mal, sauf que malgré cette médiation ou à travers cette médiation-là, est-ce que vous avez envisagé un mécanisme qui va faire en sorte que les gens – comme mon collègue disait tantôt – que les gens
390 qui sont situés à proximité de ce nouveau tracé-là seraient consultés? Et en sus de ça, il faudrait aussi regarder, parce qu'il y a des impacts. Il n'y a non seulement l'impact sur le milieu humain, mais il peut y avoir d'autres impacts.

Comment vous allez faire pour en arriver à regarder tous ces impacts-là? Qui va défrayer
395 l'étude d'impact que ça va prendre si vous arrivez avec un nouveau tracé?

M. RICHARD MAROIS :

Écoutez, nous, depuis le début, dans le fond ce qu'on nous dit c'est qu'il aurait fallu plus de
400 temps. Si, à priori... je vous donnerais un paquet d'exemples : c'est comme le casino à Montréal, lorsqu'ils ont voulu le construire. Il y aurait eu des choses intéressantes à discuter et les choses se sont faites trop rapidement, et là à un moment donné, la population s'est levée, et c'est malheureux, je pense qu'il y avait certains avantages, il y avait une contamination du site et tout ça. Bon. Cela dit, moi je pense qu'il aurait fallu discuter avec plus de profondeur dès le début. Il
405 est clair que c'est ça. Et là, à ce moment-là, l'étude d'impact et tout ça, peut-être qu'Ultramar aurait pu avoir à défrayer moins d'argent.

Maintenant, si c'est une question d'économie, moi, personnellement, je ne peux pas arriver
puis dire : c'est à Ultramar à payer ça ou c'est à un ou à l'autre, au gouvernement. Mais moi c'est
410 sûr que je ne pense pas que ça soit à nous. Ce n'est pas nous qui voulons passer un pipeline, c'est Ultramar, c'est le pipeline Saint-Laurent.

Logiquement, il aurait été préférable d'avoir une concertation plus profonde, plus avancée,
au début du processus. Je pense que oui, Ultramar était de bonne foi. Je pense qu'ils ont fait de
415 belles interventions, une consultation intéressante, mais il y a une distinction à faire entre consultation et concertation. Et malheureusement, je pense que ça, ça n'a pas été fait, la concertation; et quand je parle de concertation, c'est avec les gens, le promoteur aussi, parce que lui aussi aurait dû faire partie d'un processus de concertation. Mais étant donné les petits froids, j'ai
l'impression, ça ne s'est pas fait et le temps. Parce qu'il fallait aussi, de notre côté – c'est facile,
420 nous dire : fais ça vite, là. Nous, on n'a pas d'argent, en partant, là, le Conseil régional, c'est pas des millionnaires, entendons-nous, et je pense que nous, on avait du travail à faire, on l'a fait.

425 Maintenant, à cause du temps et à cause de l'argent, comment on va fonctionner? Moi, je pense qu'il aurait fallu discuter peut-être plus, avec plus de profondeur au début du processus et on ne serait pas rendu là. Mais est-ce une raison pour dire : maintenant, on va accepter le tracé qu'Ulramar ont choisi étant donné que ça va coûter d'autre argent? Mais moi, je vous dirais que non, parce que la valeur de nos boisés, ils ont une valeur inestimable et on le voit de plus en plus.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

430 Mais encore là, je n'ai pas eu finalement réponse à ma question, pas tout à fait en tout cas. De quelle façon, quel mécanisme que vous envisagez pour pouvoir consulter des populations, en fait, ou des industries, peu importe qui, qui seraient affectés par ce nouveau tracé-là?

M. RICHARD MAROIS :

435 Bon. Le processus qu'on a pris, il est clair que le tracé, ce qu'on appelle le couloir Esso, c'est évident qu'on l'a choisi en se disant que ça toucherait le moins possible des gens. Le tracé parfait, là, je ne suis pas un rêveur, je suis un gars très rationnel, là, je ne pense pas que le tracé parfait existe. C'est comme le dossier de la 30 ça, là, et j'ai été très actif dans le dossier de la 30.

440 Le tracé parfait n'existe pas. Il est incontestable qu'on va toucher des gens, là. Maintenant, si on fait un processus de concertation avec médiation... Écoutez, moi, j'ai offert mon aide de façon bénévole pour faire de la caractérisation, il en est de même pour tenter de parler aux gens et de voir de quelle façon on peut toucher le moins possible les citoyens et les communautés.

445 Il faut échanger avec eux autres et voir quel est le tracé qui va toucher le moins possible. Mais je suis très réaliste, je ne crois pas qu'on ne touchera pas personne. Pour ne pas toucher personne, il ne faudrait pas faire de pipeline. Mais là, le défaut de tout ça, et ça on en est conscient, je vous l'ai dit en prémisses au début, il y a un avantage au pipeline, c'est clair, il est indéniable, au niveau de la sécurité, au niveau de la pollution, parce que ce n'est pas des véhicules... Il y a des avantages. Et ça, je ne l'ai jamais contesté. C'est clair, on n'a jamais, le Conseil régional de l'environnement, contesté les avantages de passer un pipeline.

455 Maintenant, est-ce qu'on peut en passer un de façon qui est plus respectueuse de l'environnement, du développement durable, des communautés et tout ça?

460 Et pour faire ça, il faut qu'il y ait des rencontres qui soient plus sérieuses et je ne pense pas qu'elles aient lieu, malheureusement. Maintenant, est-ce qu'il y a des frais qui vont être rajoutés à cet échange-là? Mais là, je suis mal placé. Je ne viens pas parler d'économie et ce n'est pas mon rôle, je ne suis pas comptable, je ne suis pas administrateur de portefeuille, alors c'est ça, ce n'est pas mon expertise.

LE PRÉSIDENT :

465 Très bien. De toute façon, en regard de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, bon, le rapport du BAPE s'adresse en tout premier lieu au ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. Le rapport est destiné à cette personne-là. Il est également le ministre, c'est lui qui est responsable de la procédure, c'est lui qui a le pouvoir de demander toute étude additionnelle. Donc, s'il le juge à propos en fonction de notre rapport ou même indépendamment de notre rapport, parce qu'il y a aussi l'analyse
470 environnementale de son ministère, donc là il pourrait décider de demander au promoteur de nouvelles études sur un nouveau tracé. Et à ce moment-là, bon, ça pourrait être une des avenues de solution mais en fait, c'est le ministre qui va être le juge ultime sur cette question-là.

475 Bon. Nul doute, là, on va pouvoir en rediscuter aussi avec d'autres présentateurs de mémoire, là, de cette question-là, on va la creuser. Maintenant, là, on l'ouvre avec vous, on va pouvoir continuer à en discuter sur d'autres aspects avec d'autres participants.

480 Moi, j'aurais une dernière question, c'est juste pour éclaircir. Dans votre conclusion, vous dites, bon, que c'est une des recommandations que vous faites, là, que Ultramar étudie le projet de déracinement de la ZIP Ville-Marie plutôt que de déboiser notre région quand il y aura obligation de déboisement. Est-ce que vous pourriez expliquer?

M. RICHARD MAROIS :

485 Oui, j'ai envoyé des photos. Malheureusement, les annexes vous sont peut-être parvenues aujourd'hui, j'ai donné un CD... Écoutez, ce n'est pas possible dans tous les cas. On va être clair, là, je ne pense pas que ça soit possible dans tous les cas.

490 L'idée c'est de regarder le plus d'alternatives possibles face au déboisement. Les machins trucs, là, je ne sais pas comment ça s'appelle, l'extracteur, là, que je l'appelle, la machinerie permet quand même d'aller enlever des arbres de quand même de bonne dimension. Et ces arbres-là, pour moi sont importants, étant donné qu'on a de moins en moins de boisé, ces arbres-là étant déjà à une grandeur assez mature, si on réussit à les déraciner et à les replanter, ils vont servir de protection aux arbres qui sont plus loin. Et c'est ça l'idée.

495 L'idée c'est que dans aucun temps je n'ai voulu me confronter avec le promoteur et il est clair qu'on n'avait pas l'intention de se confronter avec le promoteur. Mais en même temps, nous avons le droit de défendre certains intérêts. Et il y a peut-être eu... Écoutez, peut-être que le promoteur est de son côté de la clôture et nous on est de l'autre côté, mais il n'y a pas de zone
500 négative. Moi, pour moi, lui, il fait son travail et moi je fais le mien. Mon travail c'est de protéger l'environnement de ma communauté le mieux possible et je conviens, d'emblée, qu'il y a des avantages à ce pipeline-là. Et dans un cadre de développement durable, je suis d'accord à discuter, mais à discuter, par contre. Pas arriver et on me dit : on fait le tracé puis on le fait comme ça, puis c'est clair puis ça finit là, puis c'est réglé.

505 À ce moment-là, on se rencontre ici, même nous, inutilement. Alors, je ne pense pas que
ça soit le but. Le BAPE, c'est un outil pour nous et c'est pour ça que je viens vous dire : moi, je
pense qu'il y a eu un manque de concertation claire et je pense qu'on a la crédibilité, le Conseil
régional de l'environnement en Montérégie, pour prétendre, dire qu'on est des gens de
concertation, que ce soit dans le monde politique, que ce soit dans le monde des affaires, c'est-à-
510 dire qu'on travaille avec QIT Fer et Titane, avec Lafarge, avec Conporec, avec des sites
d'enfouissement, et on est prêt à parler, mais il faut que l'échange se fasse. Et dans ce dossier-là,
pour nous, ça n'a pas été fait.

515 La bonification, c'est un exemple, en amenant le dossier de l'extracteur, moi, je pense
qu'on amène un dossier intéressant, peut-être qu'il y aurait moyen, dans certains cas, d'aller
extraire l'arbre plutôt que de le couper.

520 Ça fait que c'est ce genre de discussion-là qui amène à des bonifications, plutôt qu'à des
confrontations. Et c'est ça que je trouve dommage. Je pense que vous avez vu le travail qu'on a
fait, c'est du travail bénévole. Écoutez, il y a quelques mois de terrain là-dedans et moi je pense
que si on l'avait fait en commun, et je l'aurais fait avec plaisir, si je l'avais fait en commun avec les
gens de l'UDA, les gens d'Ultramar, du promoteur, ça m'aurait fait plaisir et on aurait peut-être
évitée qu'il y ait des petits froissements.

525 Et je pense que c'est le message que je veux lancer.

M. PATRICK BRISSETTE :

530 Si je peux revenir un petit là-dessus?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

535 **M. PATRICK BRISSETTE :**

540 En période de questions, j'avais demandé au promoteur combien de plantes à statut
particulier qu'il avait trouvées? Il nous avait répondu : une. Nous, en faisant nos propres
inventaires, on en a trouvé six dans le même secteur. C'est pour vous dire que la concertation
aurait été favorable, si on avait participé avec eux, peut-être qu'on leur aurait apporté plus
d'informations, je ne sais pas.

LE PRÉSIDENT :

545 C'est noté.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Moi, j'ai encore quelques questions.

550 À la page 24 de votre mémoire, on peut lire que la venue d'une nouvelle infrastructure de type oléoduc engendrera des dépenses supplémentaires pour les MRC et les municipalités concernées, telles que modifications au schéma d'aménagement, modifications aux règlements municipaux, et cetera.

555 Vous dites que ces dépenses doivent être compensées à la hauteur de leurs inconvénients. Que peut-on comprendre de cette réflexion?

M. RICHARD MAROIS :

560 Écoutez, moi, je vous dirais que ça c'est les 13 résolutions qu'on a faites en comité, là, bon. Écoutez, moi, je vous dirais là-dessus qu'on va vivre avec un pipeline qui va être dans notre région pendant 80 années. De dire un chiffre exact, je vous l'ai dit, je ne suis pas comptable, je ne suis pas ici pour donner des chiffres, je ne suis pas un expert là-dedans, mais je pense qu'on parle d'une entreprise, d'un promoteur qui fait des profits alléchants. On n'est pas là pour leur enlever leurs profits, ils ont des actionnaires et je comprends très bien là-dessus, que eux ont à répondre à certaines normes.

570 Par contre, ces gens-là vont passer à travers les MRC et tout ça. Je pense qu'il y a moyen de s'entendre pour qu'il y ait une – j'ai parlé de fondation, je suis très parlable – qu'il y ait une façon de faire en sorte que la communauté soit compensée pour les problèmes liés à tout ça. Et je parle beaucoup d'éducation relative à l'environnement et tout ça.

575 Mais soyons précis. Je ne pense pas que ce soit à Ultramar de choisir qu'est-ce qu'ils vont faire dans notre région, étant donné qu'ils passent. Moi, je pense que ça, ça doit se faire, encore là, dans un cadre de concertation. Et on l'a démontré, nous, on s'est concerté, je pense que les compensations peuvent être... moi, je ne vois pas une compensation de façon seulement ponctuelle, je le vois pour 80 ans. On va partager ce pipeline-là, je veux changer la vision qu'on avait autrefois : on passe, puis on règle ça, c'est réglé. Dans 10 ans, peut-être que les terres vont perdre...

580 D'ailleurs, en fin de semaine dans La Presse, on disait que les terres, pas les terres des agriculteurs, mais il y avait des maisons... Maintenant, les caisses ne veulent plus passer à n'importe qui s'ils sont à côté d'une station d'essence, et il faut que tu fasses une étude : phase 1, phase 2, phase 3, je pense que vous connaissez le principe. De plus en plus – à Rotterdam d'ailleurs, si on s'en va en Europe – c'est de plus en plus, quand on tombe dans le résidentiel maintenant aussi, il y a des phase 1, phase 2, phase 3.

590 Alors est-ce que dans 15 ans, dans 20 ans, dans 30 ans, est-ce qu'il va y avoir une dévaluation des terres et tout ça? On ne le sait pas. Et c'est pour ça qu'il faut aller vers un développement durable. C'est pour ça qu'il faut aller plus loin dans notre étude de tout ça. Et c'est

là où je dis : moi, la compensation, il ne faut pas qu'elle soit ponctuelle, il faut qu'elle soit à long terme et qu'elle soit ajustable à long terme aussi. Et que ça soit au niveau des MRC, que ça soit au niveau de l'environnement, et cetera, et cetera.

595 Je ne sais pas si je me suis fait comprendre?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

600 Bien, en fait, je vous posais la question à savoir pour les municipalités, parce que dans le fond, vous savez très bien comme moi que les municipalités vont quand même retirer annuellement des taxes. Donc est-ce que ces taxes-là, qu'on ne compense peut-être pas...

M. RICHARD MAROIS :

605 Je le vois plus d'une façon plus large, admettons. Je ne le vois pas seulement que municipalité, je le vois beaucoup plus d'une façon plus large. Alors, notre vision est beaucoup plus large qu'en s'adressant, dire... Si je prends le discours seulement des municipalités, je ne voudrais pas le prendre. On a inclus quand même les documents parce que c'était le comité technique qui s'était réuni, mais il reste que ça, à ce niveau-là, je laisserais les municipalités répondre pour ce genre de... Mais nous on voit ça de façon beaucoup plus large et encore là, c'est dans un cadre de concertation que ça peut se régler ce genre de dilemme-là.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

615 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

620 Nous vous remercions pour votre témoignage.

M. RICHARD MAROIS :

Ça me fait plaisir.

625 **LE PRÉSIDENT :**

Nous allons maintenant appeler monsieur Gérard Saint-Pierre, et c'est marqué sur ma liste : « et autres ». Là, nous avons deux sièges, s'il y a plusieurs personnes, il y a moyen de mettre trois chaises.

630 **M. GÉRARD SAINT-PIERRE :**

Bonsoir.

635 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur.

M. GÉRARD SAINT-PIERRE :

640 Ce mémoire que vous avez reçu va être présenté au nom de madame Sonia Richard, madame Lise St-Pierre, madame Diane St-Pierre, madame Nicole St-Pierre et à mon nom aussi Gérard St-Pierre.

LE PRÉSIDENT :

645

Très bien.

M. GÉRARD SAINT-PIERRE :

650 Donc, notre mémoire est bref parce que considérant ce que nous avons vécu lors des audiences précédentes, nous avons constaté que même, comme mentionné tantôt, des suggestions qui ont été faites à Ultramar, qui n'ont pas été reçues du tout comme suggestions pour réduire l'impact chez nous et à nos voisins.

655 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

LE PRÉSIDENT :

660 Je vous remercie, Monsieur. J'aurais une question pour vous, parce que vous dites dans votre troisième paragraphe, là, quatrième, vous dites : « [...] nous savons que des mouvements du sol par le gel provoquent des bris des pipelines. » Bon, ça c'est une affirmation que vous faites ici dans votre mémoire, mais je me posais la question : est-ce que vous avez fait des vérifications ou des recherches ou avez-vous des références quand vous dites des choses comme ça?

665 **M. GÉRARD SAINT-PIERRE :**

Les informations que nous avons reçues de l'Association, c'est qu'au Canada, après 12 ans qu'un pipeline est fait dans le sol canadien, le mouvement du sol provoquait des fuites. Est-ce que vous en êtes au courant vous-même?

670 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, on a lu beaucoup de documentation sur les pipelines. C'est évident qu'il se produit toutes sortes de choses, que ce soit même plus au sud, aux États-Unis, bon, il peut y avoir des mouvements de sol, c'est certain, mais il n'en demeure pas moins, c'est à savoir : est-ce que
675 c'est généralisé cette situation-là? Il y a toujours une question de pondération lorsqu'on regarde les statistiques et les événements et qu'on analyse des situations.

C'est parce que de la façon que vous l'écrivez, c'est comme si c'était une généralité, que ça arrivait régulièrement à l'ensemble des pipelines.

680

M. GÉRARD SAINT-PIERRE :

Est-ce qu'au Canada il y a déjà eu des fuites de pipelines au Canada?

685 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, et il y a déjà eu des déraillements de trains, des accidents d'automobiles, même tous les jours, des choses comme ça.

690 **M. GÉRARD SAINT-PIERRE :**

Exact.

695 **LE PRÉSIDENT :**

On vit dans un monde à risque. Maintenant, la question est toujours de dire : comment pondère-t-on les choses? C'est bien certain que si je veux le risque zéro, je fais rien. Donc, la question est toujours de savoir, maintenant, lorsqu'on regarde les données, est-ce que les données sont sécurisantes ou insécurisantes?

700

M. GÉRARD SAINT-PIERRE :

C'est parce que c'est nous, les citoyens, qui aurons les dégâts. Et surtout où je reste, là, c'est que le pipeline va passer dans l'espace de 3 000 pieds, il va passer de la terre noire, de glaise, et de sable en haut de la côte, et ma résidence est en bas de la côte. Et s'il y a bris en haut
705 de la côte, les puits vont être contaminés et ensuite ça descend vers le bas du coteau. Donc, ce n'est pas quand ça, ça arrivera que les fuites, ce sera le temps de décider que ce n'était peut-être pas le bon projet.

LE PRÉSIDENT :

710

Écoutez, c'est ce qu'on va essayer de pondérer, bien entendu, parce que l'exercice de la commission c'est d'examiner, un, non seulement le pipeline mais aussi de regarder les alternatives, les moyens de rechange que le promoteur avait, à savoir à ce moment-là : est-ce que les méthodes, les moyens de transport sont plus ou moins sécuritaires? La commission va vraiment essayer de les examiner. Donc, le message que je voulais vous passer ce soir, nous allons regarder ces éléments-là, mais de façon objective pour voir, est-ce que le risque est indu par rapport, par exemple, aux autres moyens de transport, par rapport à la situation actuelle? Nous, on va essayer de le faire de façon la plus objective possible.

715

720

La commission comprend les préoccupations que les gens peuvent avoir en rapport avec un projet comme ça, on comprend ça très bien. Mais de notre côté aussi, on va essayer de pondérer les choses à leur juste titre, bien entendu.

Oui, Monsieur Lafond?

725

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Monsieur Saint-Pierre, par rapport au tracé de l'oléoduc, à quelle distance êtes-vous se trouvent vos puits?

730

M. GÉRARD SAINT-PIERRE :

Nos puits sont à peu près, on peut dire, à deux arpents.

735

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Donc, deux arpents ça veut dire... en mètres, là? Si on y va en mètre, ça veut dire?

740

M. GÉRARD SAINT-PIERRE :

Environ 300 pieds. 300, 400 pieds, mettons.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

745

300, 400 pieds, O.K.

M. GÉRARD SAINT-PIERRE :

Et ils sont plus bas que où le pipeline va passer.

750 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Est-ce que ce sont des puits de surface ou des puits artésiens?

755 **M. GÉRARD SAINT-PIERRE :**

Des puits de surface.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

760 Des puits de surface. Vous savez qu'un chevreuil peut contaminer vos puits de surface aussi?

M. GÉRARD SAINT-PIERRE :

765 Oui, mais un chevreuil, ça ne sera pas 10 000 litres comme il a été dit lors de la commission, qu'avant que la pression soit détectée, qu'elle baisse dans le pipeline, pour aller intervenir, n'est-ce pas? Il a été dit 10 000 litres de fuite de pétrole qu'il faut qu'il y ait pour que ce soit détecté par Ultramar. Vous vous souvenez?

770 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Ça me surprendrait que ça soit autant, là.

M. GÉRARD SAINT-PIERRE :

775 On avait parlé de 10 000 litres, que la pression soit baissée.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

780 Il faudrait peut-être révérifier les documents, en fait.

M. GÉRARD SAINT-PIERRE :

O.K.

785 **LE PRÉSIDENT :**

Mais comme on a dit, nous, on va avoir à pondérer toutes ces choses-là en rapport à la sécurité.

790 **M. GÉRARD SAINT-PIERRE :**

C'est parce que quand on était jeune au village, on a eu le problème qu'un voisin avait vidé une tank d'huile à chauffage sur son gazon. Et notre puits de notre maison du village a été complètement contaminé. Pendant cinq ans, on a pompé, pompé, pompé, puis c'était foutu. C'est
795 quand on a vécu ça, puis qu'on est obligé de charrier de l'eau ensuite, là, après, pour avoir de l'eau de consommation, on s'en souvient longtemps.

Donc, je sais que c'est une expérience qu'on n'oublie jamais.

800 **LE PRÉSIDENT :**

Je suis d'accord.

805 **M. GÉRARD SAINT-PIERRE :**

Donc, si on peut éviter ça à des citoyens à long terme, pourquoi pas améliorer le transport en train, comme j'avais dit lors de la première audience, et ensuite par les bateaux, ce qui fait qu'on peut voir plus facilement les fuites à travers un wagon que dans le sol.

810 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Pour vous, quelles seraient les solutions les plus écologiques, Monsieur Saint-Pierre?

815 **M. GÉRARD SAINT-PIERRE :**

Poursuivre avec les trains, les rendre plus sécuritaires. D'investir, que la voie ferrée du CN soit améliorée dans sa sécurité, comme le ministre des Transports considère qu'il y aurait beaucoup de choses à améliorer, et de sorte que Via Rail aussi en bénéficierait pour le transport des humains, qui serait aussi à améliorer.

820 Donc, qu'on améliore ça et le jour que Valéro vendra à Shell ou à Pétro-Canada, nous on restera pas avec un pipeline sur notre terre inutilement.

825 Esso, pourquoi qu'il n'est plus utilisé, présentement, le pipeline? Bon, ça ne fait pas longtemps qu'il a été fait, ce pipeline-là, puis il n'est plus utilisé. Donc, est-ce que ça va être la même chose avec Ultramar dans 10 ans, 20 ans, si Valero vend Ultramar à Shell ou à Pétro-Canada? Puis c'est nous qui allons rester avec le fameux pipeline non utilisé avec pollution, pourquoi?

830 Nous, on a été détruit à moitié, nos érablières, quand Hydro-Québec a passé. Mais c'est une société d'état, ça nous reste au Québec puis ça va être à long terme. Et Hydro-Québec ne polluera pas le sol par l'électricité. Mais là, c'est du gaz, de l'huile à chauffage, du diesel qu'on

835 passe dans ce tuyau-là de 16 pouces Donc, c'est beaucoup de risques pour qu'une compagnie change de mains juste pour question de valeur à la Bourse ou autre.

Donc, c'est pour ça que ce n'est pas le même impact. Si on veut du développement durable, optons pour des choses, des projets durables, que l'entreprise est là encore dans 50 ans ou 100 ans.

840 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Merci, Monsieur Saint-Pierre.

845 **M. GÉRARD SAINT-PIERRE :**

Bienvenu messieurs.

LE PRÉSIDENT :

850 Nous vous remercions. Je vais maintenant inviter monsieur Roger Petit. Bonsoir, Monsieur.

M. ROGER PETIT :

855 Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir Monsieur.

860 Bon, la première des choses, je vais essayer de simplifier. Pour la famille, pour nous, chez nous, ça a été une inquiétude, un stress depuis le début parce qu'il y avait un tracé non défini et je crois que ça nous a vraiment marqués. Surtout qu'on ne sait pas, on s'est demandé : ce sera quoi le résultat et les inconvénients?

865 Dans la culture, parce que nous possédons des terres agricoles à grande culture, on se pose la question : comment pourrions-nous continuer à cultiver et à garder rentables nos entreprises, quand on entend dire que les moissonneuses à chenilles, les 10 roues, les 12 roues, par exemple... des passages de poids trop élevés. On sait que présentement on étend la chaux avec des camions et puis on va chercher les récoltes au champ avec des outils aussi lourds, et la même chose pour travailler les terres avec des tracteurs à chenilles de 400, 500 forces, et cetera. Alors, il y aura sûrement des inconvénients majeurs.

870 En défaisant la structure du sol, on rend les terrains moins solides. Ce sera évident, on aura des impacts face à la construction d'un oléoduc. C'est bien sûr que si jamais il arrive de quoi, ce sera à qui la responsabilité, l'assurabilité du risque? La pollution de l'environnement, qui en sera responsable? Et la continuité de l'entreprise, le rendement à l'entreprise, exemple, le drainage – quand il viendra dû, le drainage, il faut le réparer aussi, comment on pourra réparer nos drains?

875 C'est une foule de questions qu'on se pose, et si je me rappelle bien quand je suis intervenu aux questions, je n'ai pas eu de réponse positive.

880 Est-ce que les agriculteurs se doivent de prendre ces risques, ces inconvénients et la responsabilité? Moi, je trouve que s'il y a des problèmes, c'est un non sens de rendre à l'agriculture ces responsabilités-là.

885 Également, si on regarde, moi, je demeure près du boisé Verchères qui, très près, il y a une zone réglementée à Saint-Amable, disons-le, il y a du nématode; et je vais vous donner un simple exemple : moi, je cultive du soya et ce soya-là est voué à l'exportation. Et on sait qu'on ne peut récolter du soya sans qu'il y ait de terre, parce que la faux récolte sur terre, et il y a un léger pourcentage... et s'il y a du nématode, qu'advient-il de nos possibilités de commercialisation à l'étranger?

890 L'exemple, si je vends, par exemple, ma récolte, elle s'en va au port et rendue au port elle prend les bateaux, elle est commercialisée à l'étranger. Et si on découvre que c'est infesté, j'attribue cette faute sûrement que si on construit un pipeline de près, qu'il y a des risques accentués de déménager de la terre et est-ce encore aux agriculteurs à subir ces risques-là?

895 Et j'en viens maintenant au boisé Verchères, qui est une région stratégique. Et nous sommes dans une région dans laquelle, où il y a peu de foresterie. Et dans cette érablière-là que je possède, il y a des arbres qui sont exceptionnels et c'est des arbres de plusieurs... centaines, même, je dirais, ou bicentenaires.

900 Alors, c'est détruire une partie de cette végétation et les revenus des érablières du boisé Verchères. Et si on coupe, par exemple, la protection forestière qui s'est bâtie depuis des décennies par le passage de l'Hydro-Québec, c'est qu'on détruira une largeur accrue en coupant de ces arbres qui sont très importants. Alors, ce serait un risque accru.

905 Et j'ai ici des questions : le pétrole, est-ce une ressource essentielle? Et si je me réfère à ce qui a paru dans la Terre de Chez Nous du 10 août 2006 : le premier ministre de la Suède compte éliminer la dépendance de son pays envers le pétrole d'ici 2020. Et on dit que le pétrole est du capital que l'on prend à la planète, en plus on s'en sert pour polluer la planète et notre environnement.

910 On a parlé d'un tracé privilégié, il est privilégié pour qui? Le boisé Verchères en serait certainement démuné si on passe le pipeline dans le boisé Verchères, parce qu'on coupe du bois qui est très important. Et ça a paru dans La Seigneurie, édition du 20 janvier 2007. On pourrait même vérifier ce que la MRC de Lajemmerais signifiait.

915 Pour Saint-Mathieu-de-Beloeil, où est l'érablière que je possède, si le pipeline traverse le boisé Verchères, il y aura une coupe de bois. Le couvert forestier est de moins de 18%, on devrait tendre plutôt à 30%. C'est ce qu'on nous dit. Et si on coupe encore davantage, qu'est-ce qui va rester, et à nos générations futures qu'est-ce qu'on laisse?

920 Moi, je me dis : le pipeline Saint-Laurent n'a vraiment pas sa place dans le boisé Verchères puis dans les terres agricoles, c'est un chamboulement, c'est une coupure en diagonale, c'est une coupure des drains agricoles, c'est une déstabilisation des sols, que dire de la responsabilité? Et si je rajoute ici à la responsabilité, si jamais il y a une présence de fuites ou bien donc qu'on présente... je m'excuse, là, je vais vous lire ce paragraphe, ce sera plus simple :

925 « La présente fait suite à une conversation que j'ai eue avec le directeur général des assurances. Puis sans pour autant être précis, le fait d'octroyer une servitude à un tiers augmente le niveau de responsabilité civile d'un propriétaire foncier face à ce tiers qui y installe des équipements. Ce fait doit être déclaré à son assureur en responsabilité. Pour ce qui est du coût pour une augmentation de responsabilité, le tout dépend du niveau de prévention que le propriétaire foncier impose et peut être de deux ordres : le premier, par une augmentation de la prime approximative du double de la prime de base ou l'augmentation du niveau de la franchise. C'est signé le directeur général. »

930
LE PRÉSIDENT :

935 Je vous remercie.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

940 Votre terre où vous cultivez du soya, Monsieur Petit, elle se trouve un peu avant... elle est contiguë, je crois, à la zone où...

M. ROGER PETIT :

945 Saint-Amable est sur un côté du boisé Verchères et Saint-Mathieu-de-Beloeil qui est contiguë, en fait, avec l'Hydro-Québec.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

950 Parce que dans la zone qui est réservée un peu, si on veut, à cause du nématode, il y en a une partie vraiment qui n'est pas cultivable, l'autre partie elle n'est pas cultivée parce qu'ils ne sont pas certains si on retrouve cet élément-là dans le sol, mais c'est par mesure de précaution. Et donc, la terre que vous cultivez, est-ce qu'elle se trouve contiguë ou c'est vraiment, à l'heure actuelle, contaminé, ou encore c'est supposément contaminé?

955
M. ROGER PETIT :

960 Il y a des sols qui sont contigus en fait sur le côté Saint-Amable, qui seraient des sols contaminés et d'autres qui sont probablement contaminés. Mais ce qui est de l'incertitude, c'est s'il y a une construction et s'il y a du va-et-vient qui, d'entre nous, aura la certitude que nos sols de ce côté-ci, sur la rive sud du boisé Verchères ne deviendront pas contaminés?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

965 Tantôt, vous avez parlé d'assurabilité. Est-ce que c'est une conversation ou bien c'est une lettre que vous avez eue?

M. ROGER PETIT :

970 J'ai eu une lettre.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

975 Donc, si c'était possible, peut-être, si vous en avez une copie, de la laisser à madame Gélinas à l'arrière, s'il vous plaît?

M. ROGER PETIT :

Ça me fera plaisir.

980 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

D'accord. Maintenant, vous évoquez la possibilité dans votre mémoire d'une dégradation de votre érablière. Quelles sont vos craintes face à cette dégradation-là?

985 **M. ROGER PETIT :**

990 Quand l'Hydro-Québec a passé, il s'est construit naturellement une... on appelle ça une zone antivent, des pousses différentes de ce qui existe dans un boisé naturel. Alors, c'est des arbres qui sont plus courts, des espèces différentes, et qui combattent mieux le vent. Une érablière, j'ai même une photo, c'est facile à briser, un érable qui est long et qui se fait brasser, autrement dit, par l'assèchement. On a posé la question justement au ministère de l'Agriculture durable ou des Ressources naturelles, ils disaient que même il pouvait y avoir un assèchement de 30 à 70 mètres, en s'éloignant.

995 Alors, si on coupe encore une partie importante du bris de vent existant, qui a pris des décennies à se construire, on augmentera le dessèchement et l'élimination d'une partie de la qualité de ces arbres qui sont matures.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1000 Il y a combien d'érables dans votre érablière qui seraient touchés, entre autres, qui seraient coupés par...?

M. ROGER PETIT :

1005 J'ai calculé approximativement avec monsieur Brissette : dans l'emprise exacte, si on considère ceux qui seront entaillés, parce qu'ils ne sont pas tous entaillés, les petits on ne les avait pas entaillés, mais à l'intérieur de cinq ans, sûr qu'il y avait plus d'une trentaine d'érables à entailler.

1010 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Et qu'est-ce que vous proposez finalement pour le boisé de Verchères?

M. ROGER PETIT :

1015 Moi, je trouve ça inconcevable de passer un pipeline, ou bien donc qu'ils le passent en ne coupant pas le bois, que ce soit en forage.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1020 En forage directionnel tout le long du boisé de Verchères, c'est ça?

M. ROGER PETIT :

1025 C'est ça.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1030 Et sur le boisé de Verchères, il y a combien de, pas de superficie mais il y a combien de longueur, une quinzaine de...

M. ROGER PETIT :

1035 Moi, j'ai 15 arpents dans la longueur.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1040 Vous en avez 15, mais il y en a d'autres qui en ont. Mais si on prend, par exemple, à partir, je ne sais pas, moi, du début du boisé de Verchères puis s'en allant vers l'ouest, vers Saint-Amable, ça peut...

M. ROGER PETIT :

Vers Saint-Amable? Il y a plus de deux kilomètres et demi de boisé.

1045 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parfait, O.K. Merci.

Monsieur Germain?

1050

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

1055

Tout à l'heure, vous avez mentionné l'assurabilité. Bon, vous avez des pylônes d'Hydro-Québec sur votre terrain, si j'ai bien compris, on a posé une question à Hydro-Québec, là, c'était quoi eux autres qu'ils considéraient comme faute intentionnelle, faute lourde, et ils nous ont répondu par écrit, là, la réponse est déposée : Hydro-Québec, eux n'ont pas la notion de faute intentionnelle ou même de faute lourde ou de faute légère. Eux, ils estiment que dès qu'il y a faute, bien le propriétaire paye. Pour les dommages causés il n'y a aucune... c'est l'antithèse de l'immunité.

1060

Donc, sachant cela à ce stade-ci, est-ce que par exemple vos assurances, est-ce qu'ils ont demandé... est-ce que vous avez eu une augmentation de prime d'assurance par la présence des pylônes d'Hydro-Québec, étant donné que si jamais vous les accrochez et vous les endommagez, Hydro-Québec peut vous envoyer une facture?

1065

M. ROGER PETIT :

On n'a pas eu à remédier à quoi ce soit, les assurances, il n'est jamais rien arrivé de quoi que ce soit avec l'Hydro-Québec, mais dans nos polices d'assurance c'est mentionné qu'il y a des pylônes de l'Hydro-Québec sur nos propriétés.

1070

LE PRÉSIDENT :

Vous n'êtes pas en mesure de nous dire si ça a entraîné... étant donné qu'Hydro va vous rendre responsable, parce que c'est ce qu'ils nous ont répondu : quiconque va endommager leur pylône – d'ailleurs, quelqu'un nous en a parlé d'un cas dans la région de Lotbinière déjà, Hydro-Québec a envoyé une facture de je ne sais plus combien, une dizaine de mille dollars à cette personne-là, pour avoir accroché avec son tracteur, une roue de tracteur, un coin de pylône.

1075

1080

M. ROGER PETIT :

Je souhaite que jamais ça ne m'arrive d'accrocher un pylône, d'ailleurs.

1085 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, c'est à espérer que non parce que la facture peut monter assez rapidement. Mais c'est parce qu'on essaie de mettre les choses en perspective, justement. On avait vu l'entente cadre avec Hydro-Québec et là, on va demander à Hydro c'est quoi sa politique en matière de responsabilité face aux propriétaires, donc Hydro nous a dit que les propriétaires sont entièrement responsables des dommages intentionnels ou pas ou accidentels, là, Hydro ne veut pas vraiment, c'est ce qu'on a compris de la réponse, savoir : bien, ça s'est produit comment. Il y a un dommage, on répare et on envoie la facture.

1095 Et par rapport aux engagements d'Ultramar, en première partie d'audience, où lui dit : bien nous, tout ce qui est en deçà, si je peux m'exprimer comme ça, de faute intentionnelle, les gens ne sont pas responsables. Donc, c'est évident qu'on est pas des spécialistes en assurance, mais disons que quand on lit les réponses, on voit quand même une différence d'approche fondamentale entre Ultramar et Hydro-Québec, en tout cas au chapitre de la responsabilité civile, du moins.

1100 Parce que disons, la commission en prend bonne note. Ça fait que c'était le commentaire, alors je vous remercie pour votre mémoire.

1105 **M. ROGER PETIT :**

Merci.

1110 **LE PRÉSIDENT :**

Nous allons maintenant inviter la ferme Belcharron, monsieur Pierre-Luc Charron. Alors, Bonsoir.

1115 **M. PIERRE-LUC CHARRON :**

Bonsoir. Je me présente, moi, c'est Pierre-Luc Charron de la ferme Belcharron. Je demeure à Saint-Mathieu-de-Beloeil, j'ai 13 ans, et je m'inquiète des conséquences, si l'oléoduc pipeline Saint-Laurent passe sur nos propriétés.

1120 Premièrement j'ai peur des conséquences si le pipeline a un bris, une fuite, puis ça, ça peut entraîner plusieurs conséquences comme la pollution. Ça va faire de la pollution dans le sol, dans l'air puis plein d'affaires comme ça.

1125 Deuxièmement je suis inquiet qu'il y ait de la compaction au moment de l'installation. La végétation aura sans aucun doute de la difficulté à survivre et à s'implanter. Par exemple, chez nous on a le pipeline Gaz Métropolitain qui passe en arrière de notre ferme, puis ça fait plusieurs années de ça puis on a encore... les plantes, où est-ce qu'il a été installé, le pipeline, bien on voit que la maïs ou n'importe quoi a de la misère à repousser. Puis c'est ça.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1130

Début de la phrase à la page 1 : « Troisièmement : j'ai peur de mon avenir [...]

Fin de la phrase à la page 1 : « [...] au pipeline peu profond. »

1135

Puis ici, on voit une image que le tracteur, il est enlisé dans le sol. Puis ça c'est une roue, la roue en arrière du tracteur mesure à peu près six pieds de haut, puis il est à peu près à moitié de la roue puis ça pourrait aller causer un bris au pipeline. Puis ça, c'est tout des preuves qu'on a puis c'est ça.

1140

Après ça ici, j'ai des photos, j'ai plein de photos des tracteurs à chenilles, plein. J'en ai partout, même des 6 roues, des 10 roues pour aller avec des arroseuses, plein de machines lourdes et puis que ça pourrait causer un bris au pipeline.

1145

Comme un tracteur à chenilles, ça cause de la vibration sur les sols argileux. Comme chez nous en arrière de notre maison, on a fait passer la socle pour égaliser le terrain puis même dans ma maison, ça « shakait » un peu, on le sentait. Puis ça, ça peut aller causer des bris au pipeline.

1150

Avez-vous des questions?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1155

Moi, je n'ai pas de question mais je te dirais que j'aimerais ça que ton prof. soit dans la salle parce que je te donnerais un A +.

(Applaudissements)

1160

LE PRÉSIDENT :

1165

Alors, effectivement, je pense qu'on veut te remercier et te féliciter pour ton intervention. Parce qu'on a fait faire un sondage, au BAPE, pour savoir qui était – c'était Léger Marketing – pour voir qui était le participant type aux audiences publiques du BAPE. Bien entendu, sans nécessairement que ce soit une surprise, ça donnait genre : participants aux audiences du BAPE c'était un homme, genre 55 ans, genre niveau universitaire, et cetera. Donc, des jeunes on n'en a pas beaucoup.

1170

À l'occasion on en a, puis on essaie de bien les traiter lorsqu'ils viennent parmi nous présenter un mémoire. Et effectivement, surtout quand on est jeune, on est moins habitué. À ton âge, je pense qu'on était nous aussi potentiellement intimidés à se produire en public, ce qui est

très bien, là, et de mon côté, nous, en tout cas je suis convaincu que c'est l'ensemble, mon collègue et l'ensemble de la commission, nous t'encourageons à persévérer et à ne pas avoir peur de t'exprimer et de dire ce que tu penses dans la vie. Je pense que c'est important de pouvoir donner son opinion publiquement et même si les gens ne sont pas d'accord avec nous.

1175

Bien entendu. ça m'amène quand même à une question : la question de l'immunité totale; pour toi, dans ta tête, cette question-là de l'immunité totale, qu'est-ce que c'est?

M. PIERRE-LUC CHARRON :

1180

Bien, qu'est-ce que je veux dire par là, c'est que je désire que s'il y a une fuite ou un bris, de me dégager de toute responsabilité. C'est à peu près ça.

LE PRÉSIDENT :

1185

Alors, ça, peu importe la cause ou l'origine, là, comment ça a été causé cette fameuse fuite-là?

M. PIERRE-LUC CHARRON :

1190

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1195

Donc c'est qu'il n'y ait aucun... d'avoir l'esprit tranquille. C'est ça qui est dans ton esprit à ce moment-là, la compréhension de cette notion-là d'immunité totale.

M. PIERRE-LUC CHARRON :

1200

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1205

Très bien. Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Je n'ai pas d'autres questions. Merci beaucoup puis continue comme ça.

1210

M. PIERRE-LUC CHARRON :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1215 Merci beaucoup.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1220 Oui, avez-vous quelque chose à rajouter?

M. CLAUDE CHARRON :

1225 Oui, bien moi c'est la suite, là, j'étais le suivant. Et puis c'est ça – au niveau de la ferme Belcharron moi aussi.

1230 C'est ça, moi aussi j'ai dû faire face, suite à mon mémoire que je vous ai déposé, au niveau de, c'est ça, j'ai... On a eu un pipeline en 72 qui est passé, Gaz Métropolitain, qui est passé derrière notre ferme. À l'époque, c'est ça, mon père a été collé au mur, il a été obligé de le laisser passer en réalité, puis ces gens-là avaient plus peur qu'aujourd'hui d'affronter ces gens-là qu'on peut dire, et puis c'est ça, moi, j'ai vécu ça à l'âge de 11 ans. Lui, il vit ça à l'âge de 13, 14 ans, là, tout dépend si jamais que ça passe, et puis ça fait que c'est ça, j'ai été quand même assez conscient de qu'est-ce qui s'est passé, puis suite aux années, bon, j'ai vu l'installation, j'ai même passé dans ces tuyaux-là pendant l'installation.

1235 C'est sûr qu'ils étaient en bouts de sections peut-être de 24 pieds, là, je ne peux pas vous dire au juste, en tout cas. Et puis j'ai monté sur les montagnes de terre, je suis allé dans les trous parce que le soir, ils avaient affaire à partir, puis ils laissaient ces choses-là. Puis j'ai dû surtout faire face avec plusieurs contraintes, aller rencontrer ces gens-là, aller leur parler puis à l'époque, c'était monsieur Claude Lamontagne, je m'en rappelle encore, qui était un monsieur qui disait : «
1240 Toi, mon petit gars, j'ai pas affaire à toi. S'il y a de quoi, ton père viendra me le dire. »

1245 Puis à l'époque mon père travaillait à l'extérieur, puis c'est ça. C'est ma mère qui, à un moment donné, qu'elle a dû lui dire : « Qu'est-ce qu'il va te dire, tu vas prendre ça comme si c'était nous autres qui te le dirais. » Parce que ma mère, elle avait du travail à la maison aussi, puis on avait des animaux, j'avais donc à faire face à ces gens-là.

1250 Quand les animaux descendaient du champ, ces gens-là, je veux dire, il y avait pas personne, les soudeurs n'arrêtaient pas de souder pour surveiller les vaches pour pas qu'elles s'en viennent au trou, pour qu'elles tombent dans les creusés qu'ils faisaient pour installer le pipeline, et puis j'ai dû donc faire souvent affaires à... c'est ça. Des fois, le soir, ils étaient repartis, les animaux étaient obligés de rester en dedans parce que, bon, la clôture n'était pas faite correctement, puis ça avait déboulé, la clôture avait déboulé... En tout cas, il y a eu plusieurs interventions qui ont dû être pendant la construction, et puis c'est ça.

1255 Après 30 quelques années, c'est ça, on a encore des séquelles, comme il disait tantôt, on encore des séquelles de la végétation. Parce que le sol, c'est ça, là, quand ils ont passé, ça

déboulait, vu qu'il pleuvait beaucoup, puis ils ont dû creuser plus creux que prévu et puis le tuyau a été installé avec des... il est très variable, il peut être à deux pieds aller à dix pieds de profond, le tuyau s'en va comme ça, et puis nous, à l'époque, ils ont passé en diagonale sur nos terres. Et puis quand ils ont passé, ils ont passé près du bâtiment, tellement près du bâtiment qu'aujourd'hui je ne peux plus rallonger mon bâtiment. J'ai voulu faire des démarches pour rallonger mon bâtiment, puis ça je n'ai pas pu.

Et puis en 2010, avec les nouvelles normes qui sont arrivées au bout des années que ça s'est fait, je suis barré, je ne peux pas agrandir mon bâtiment et je ne peux pas construire une fosse à fumier. Ça fait que ça, ça pourrait m'arrêter à produire mon industrie laitière.

Ça fait que je ne le sais pas si eux vont continuer, parce que dans quatre ans – Pierre-Luc a seulement que 13 ans, puis j'en ai deux autres qui sont un petit peu plus vieux, je ne sais pas si ça va être eux qui vont les faire instruire ou je vais donc me débattre de mes ailes si je suis obligé d'arrêter mon industrie laitière, à moins que les normes changeraient d'ici à 2010, mais ça s'en vient assez vite 2010.

Ça fait que c'est très inquiétant pour nous. Puis un autre tuyau qui s'en vient comme ça, j'ai pris ça, disons, assez sérieusement quand ça m'a été annoncé, ça. Puis je me dis, il y a probablement, puis en tout cas, je pense qu'il y a des gens de notre fédération qui pourraient vous le confirmer, dès la première fois j'ai dit : le tracé Esso serait drôlement important, vu que surtout qu'il n'est plus utilisé, et puis ensuite de ça, il y a les bateaux sur le fleuve.

Pendant l'intervention qu'on a eue auparavant avec des informations, à moins que je me trompe en tout cas, mais Ultramar aurait déjà un bateau qui voyagerait sur le fleuve pour amener du pétrole. En tout cas, si c'est pas Ultramar, mais il y a d'autres compagnies qui amènent déjà du pétrole sur le fleuve. Et puis à ce que je sache, depuis les années, il n'y a pas eu d'accident. Et puis moi personnellement, ça, ce serait une autre solution. Et puis ça nous enlèverait beaucoup de responsabilité puis beaucoup d'inquiétudes sur nos terres agricoles, parce que tantôt nos terres agricoles, il y a beaucoup de développement, beaucoup de déboisement qu'on a des problèmes, et puis ces déboisements-là... oui, j'ai eu une autre servitude avec Hydro-Québec que, je veux dire aujourd'hui, j'ai une petite terre à bois de sept arpents et demi de grandeur, c'est un jardin pour moi. Puis sept arpents et demie, là, c'est vraiment minime parce que la plupart des gens ont beaucoup plus grand que ça. Mais à l'époque, c'est qu'est-ce que mon père avait pu acquérir, puis c'est ça. Moi, j'en ai repris la suite, puis c'est très important pour eux autres. C'est une place qu'on aime aller puis que c'est très précieux pour nous autres.

Et puis, bon, je me dis : si le gazoduc passe, parce qu'on ne sait pas encore où est-ce qu'il va passer, là, en gros, si ça passe sur notre boisé ou sur nos terres agricoles, c'est deux problèmes pour nous autre, c'est deux problèmes. Et puis on se dit : oui, dans le boisé, on n'aura plus de bois qui va pousser là. On va avoir eu un montant d'argent – mon père avait eu un montant d'argent, l'Hydro-Québec, à l'époque 300 \$, et puis il avait eu le bois comme de raison, qu'il avait demandé, mais je veux dire, depuis ce temps-là, on paye des taxes. Et puis j'ai racheté la ferme et puis on paye encore des taxes. Puis je veux dire, à ce que je sache, ce bout de terre-là qui m'appartient, parce que c'est une servitude, je veux dire, ça a servi à faire passer les trails de ski-

doo à un moment donné, sans notre permission; les machines à trail, les associations des machines à trail, le club à ski-doo, entre autres, ils ont demandé à l'Hydro-Québec s'ils pouvaient passer en dessous de la ligne électrique, mais ça passait sur nos terres ça, là.

1305

Ça fait qu'on se fait enlever un droit et puis, tu sais, c'est nos biens et puis eux, ils nous arrivent avec des choses comme les trails. Ça va être les quatre roues, à un moment donné, et puis c'est déjà là les quatre roues, justement. Les quatre roues passent justement là. Et puis ils ont la permission d'Hydro-Québec et puis ça fait que, tu sais, c'est toutes des contraintes que ça, ça nous amène. Et puis je suis le payeur de taxes mais pas la personne qui peut bénéficier de cette chose-là.

1310

Il y a même les gens qui, à certains endroits sur ces lots-là, qui vont planter des plantes l'été. Justement cet été, ils ont dû faire venir... des gens ont dû faire venir des gens pour faire enlever ces fameuses petites plantes-là.

1315

Ça fait que ce n'est plus nos biens, là. Ça nous appartient mais ce n'est plus nos biens. Ça fait que je ne sais pas si vous auriez une propriété puis que j'irais juste à pied, ça serait peut-être chatouillant, puis c'est un peu de même que je le ressens. Ça fait que c'est un peu ça.

1320

Puis juste avant de terminer, je voudrais juste vous montrer, c'est bien banal qu'est-ce que je vous ai amené, c'est de l'eau puis du pétrole, et puis l'autre c'est de la terre. Ça fait que je vais vous le laisser, vous pourrez étudier ça. Et puis si on regarde le pétrole, il flotte sur l'eau. Et puis ici, c'est de la terre avec du pétrole aussi. Ça fait que si ça passe sur le fleuve, moi, je vous garantis à 99.9% que je vais vous enlever le pétrole qu'il y a sur l'eau ici. Vous essaieriez de me décontaminer la terre ici avec le pétrole, là. Ça fait que je vais vous laisser ça, vous pourrez vous amuser. Moi, je vais prendre l'eau puis je vais arroser pour faire pousser de la salade, puis vous ferez assécher la terre puis vous essaieriez de semer de la salade, si elle va lever, dans l'autre pot.

1325

Ça fait que je vous laisser ça en arrière ou je ne sais pas où est-ce que je peux vous déposer ça?

1330

LE PRÉSIDENT :

Oui, laissez le à l'arrière.

1335

M. CLAUDE CHARRON :

Ça fait que vous pourrez peut-être réfléchir à ça. Ça fait que c'est ça qui va s'en venir sur nos terres aussi.

1340

Ça fait que merci. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions.

(Applaudissements)

1345 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît. S'il vous plaît.

1350 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

J'aurais peut-être quelques questions. Monsieur Charron, vous dites que le gazoduc qui a été installé par Gaz Métro passe à l'arrière de votre étable, finalement?

1355 **M. CLAUDE CHARRON :**

Oui.

1360 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

À quelle distance de votre étable passe-t-il?

1365 **M. CLAUDE CHARRON :**

Il passe environ à 200 pieds. Puis à l'époque, là, je veux dire, nous autres, l'étable était là, ils n'ont pas contourné. Ils s'en vont comme ça dans le sol mais ils n'ont pas pu contourner. Puis nous autres, on étaient deux, là, puis il y a un monsieur Charbonneau de Saint-Marc que lui, il a dû aller porter sa fosse plus loin, avec un tuyau, un évacuateur. Mais je veux dire, moi, c'est de quoi qui ne m'intéresse pas chez nous, parce que je mets beaucoup de paille – c'est question de choix – mais un évacuateur avec beaucoup de pailles ne fonctionne pas. Ça fait que ça prend une montée de nettoyeur, qu'on appelle, et puis ça, une montée de nettoyeur, ce serait encore beaucoup plus dispendieux. Dans le cas de monsieur Charbonneau, c'est lui qui a dû payer de sa poche, et puis on n'a pas demandé ça, là, que ça passe aussi près que ça.

1375 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Est-ce que vous avez demandé à Gaz Métro à l'effet de pouvoir agrandir votre étable? Est-ce que vous leur avez demandé?

1380 **M. CLAUDE CHARRON :**

Oui.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1385 Parce que je regarde ça, 200 pieds, ça veut dire à peu près 60 mètres. Le gazoduc passe, et je ne sais pas si à l'époque, en 72, il était assujéti à l'ONE, peut-être que oui, peut-être que non, mais je ne suis pas certain. C'est en distribution donc, il n'y a pas d'assujétissement au 30 mètres – j'essaie de voir qu'est-ce qui aurait pu vous empêcher? Mais si vous dites que vous avez communiqué avec eux, quelle a été leur réponse à ce moment-là?

1390 **M. CLAUDE CHARRON :**

1395 Bien, je veux dire, oui, j'aurais pu allonger un peu jusqu'à ma ligne de servitude, parce que sur le bord de mon bâtiment, j'ai 15 pieds de servitude. Ils ont rapetissé la servitude sur le côté de mon bâtiment. Par contre, ils ont rallongé la service l'autre côté. Ça fait que c'est là que, je veux dire, dans le cas que je voudrais, exemple, agrandir d'environ peut-être une cinquantaine de pieds, là, j'irais me coller sur la ligne de la servitude, après ça je serais obligé d'amener ma montée par terre et sans mettre de ciment, parce qu'on n'a pas le droit de mettre de ciment puis rien de ça, et puis aller la faire monter plus loin. Mais ça, ça serait toujours à mes frais. Puis l'hiver, bien ça m'amène des problèmes au niveau de... ça me prend beaucoup plus long de chaîne, beaucoup plus d'entretien, puis en tout cas, c'est tous des problèmes que ça l'amène, là. Ça fait que c'est 1400 pour ça qu'à ce niveau-là on n'a pas pu...

1405 Et puis c'est ça, oui, v'là deux ans, ils nous ont envoyé une lettre enregistrée. Je ne sais pas si je vous l'ai faite parvenir dans mon mémoire ou pas, si je l'ai pas fait parvenir, je pourrai vous la laisser, je vais vérifier, je dois l'avoir dans mon chose. C'est ça, ils nous ont envoyé une lettre enregistrée, parce que là, je ne sais pas s'il y a eu des changements, en tout cas, je sais que c'est deux jeunes qui sont venus nous voir et puis ils nous ont demandé d'enlever notre tas de fumier qui est sur la servitude.

1410 Là, ça, quand on a reçu cette lettre enregistrée là, suite à ça on a demandé à ces gens-là qu'ils viennent nous rencontrer. Et puis là, on leur a expliqué un peu le cas. Il y en a un qui a été quand même assez, je pourrais dire, assez gentil, qui nous a écoutés, puis je pense qu'il a compris un peu le bon sens. Par contre, l'autre, il nous a dit : « Ton père, il a signé une servitude avec nous autres, donc tu vas respecter la servitude. »

1415 Ça fait que ça, ça nous a mis dans une inquiétude encore là – puis ça, c'est v'là deux ans, ça fait que juste un petit peu avant que ça, ça arrive, ça fait que, je veux dire, j'étais un peu réveillé, moi, quand j'ai reçu cette fameuse lettre-là de l'autre projet d'un pipeline. Et puis c'est ça. Disons que, là, on a discuté, puis moi je leur ai demandé de revenir pour qu'on aille dans le champ, parce 1420 qu'ils étaient habillés en habit puis en cravate, ça fait que, là, pour aller... puis il pleuvait beaucoup cette journée-là, puis ils avaient un autre rendez-vous, ça fait qu'ils ont dit : « Oui, on va reprendre un autre rendez-vous. » Sauf que ça fait deux ans, puis on attend toujours.

1425 Ça fait que le matin quand on se lève, on a une petite pensée pour ces gens-là... qu'ils demeurent chez eux, autrement dit. Puis c'est ça, là on attend toujours. Ça fait qu'on se lève à tous les jours, il y a une petite inquiétude là, c'est un peu fatigant. J'ai quand même une famille, trois enfants puis, je veux dire, j'aimerais bien continuer dans ma production. Puis j'ai quand même trois gars, ça fait que c'est de la relève et puis ils semblent être intéressés, ils sont impliqués. Ça fait que c'est inquiétant.

1430 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Mais pendant ce temps-là, le tas de fumier reste là?

1435 **M. CLAUDE CHARRON :**

Oui. Mais ils m'ont demandé de le charrier à tous les jours, par contre, durant l'hiver. Je ne sais pas qui qui défraierait... partir le tracteur à tous les matins, ploguer, rouvrir le chemin quand il y a de la neige, aller porter ça beau temps, mauvais temps. Quand il y a de la pluie comme c'est en ce moment, là, dans les champs, ça cale de ça, puis ça c'est un passage, là. On est quand même sur un terrain glaiseux, là. Ce n'est pas de l'asphalte, là. Ça fait que, je veux dire, je ne suis pas sûr qu'aller porter mon fumier, là, depuis une semaine, puis 15 jours, là, que le tracteur serait capable encore d'avancer. Ça va me prendre un bull, un tracteur à chenilles? Tu sais, c'est fatigant.

1440 Ça fait que ça veut dire que s'ils m'exigent, je vais être obligé de mettre la clé dans la porte puis après ça, bien, je ne sais pas ça va être qui, qui va me faire vivre, si ça va être le gouvernement ou... c'est-à-dire le bien être social ou bien donc la compagnie de gaz, ou bien donc je vais battre de mes ailes, là, tu sais, ça fait que ça reste à...

1445 **LE PRÉSIDENT :**

1450 Très bien.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1455 Merci.

M. CLAUDE CHARRON :

1460 C'est beau?

LE PRÉSIDENT :

1465 Je vous remercie. J'en profiterais pour faire une parenthèse, et je vais revenir probablement dans les autres sur ce point-là également. Bon, la commission regarde tous les aspects : agriculture, forêt, et cetera, et j'aimerais quand même préciser que la Commission de protection du territoire agricole a à examiner aussi le dossier en termes de son champ de

compétence à elle, qui est le domaine de l'agriculture, bien entendu. C'est une précision qui est importante quand même à faire. La CPTEQ est décisionnelle, contrairement au BAPE, elle va examiner ces aspects-là aussi sur l'agriculture.

1470

Bien entendu, la commission va en traiter dans son rapport, des aspects agricoles, mais toujours en ayant à l'esprit, nous aurons toujours à l'esprit que la CPTEQ a le dernier mot, de toute façon, pour invalider tout ce qu'on pourrait dire. La CPTEQ est autonome là-dedans, mais elle va se pencher sur les aspects agricoles, notamment que ce soit au point de vue pratique, mais au point de vue aussi tracé du pipeline également.

1475

C'est une précision que je voudrais apporter à l'ensemble des participants. Oui, Monsieur Charron?

1480

M. CLAUDE CHARRON :

Depuis le temps que je suis là, puis qu'on a eu ces fameux problèmes-là, je n'ai jamais vu un organisme agronome, fédération ou peu importe quoi, qu'on peut toutes les nommer, là, venir voir dans le champ, sur place qu'est-ce qui en était du problème chez nous. Puis le fameux tuyau, là, qui était supposé être plus creux à un moment donné, dans le temps de mon père, quelques années avant que j'achète, on a dû faire faire un nettoyage de fossé, puis on l'a pogné, le tuyau, là. Mais moi il a fallu que je me batte, là, que je me batte dans le sens, j'ai dû même pogné un gars par le collet à un moment donné pour qu'il règle un problème chez nous, là, parce que ça nuisait à mes cours d'eau, à mon égouttement dans mes champs. Ça fait que j'ai dû, tu sais... Puis ce n'est pas que j'aurais voulu ça, là, mais il a fallu que je mette de la pression pour qu'ils le règlent, le problème, parce que je leur ai dit que le tuyau était à eux autres. Ça fait que...

1485

1490

LE PRÉSIDENT :

1495

Nous avons compris votre message. Nous vous remercions.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci.

1500

M. CLAUDE CHARRON :

C'est beau, merci.

LE PRÉSIDENT :

1505

Normalement, nous avons une pause prévue pour 21 h. Donc j'appellerais, avant de faire la pause, nous avons une intervention verbale. Monsieur Dominic Pelletier est-il dans la salle? Oui, est-ce que vous voulez passer avant la pause, Monsieur Pelletier.

1510

M. DOMINIC PELLETIER :

Bonsoir, Monsieur le président.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1515

Bonsoir.

M. DOMINIC PELLETIER :

1520

Bonsoir, Monsieur le commissaire.

Moi, à la lecture de l'entente cadre qui a été négociée entre l'UPA et Ultramar, j'ai trouvé une kyrielle de faits qui nous dit qu'en fait, le propriétaire, il ne sera plus propriétaire de son terrain.

1525

Suite à la première partie d'audience qui a eu lieu à Saint-Hyacinthe du 12 au 14 mars 2007 et à la lecture de l'entente cadre conclut entre Ultramar et l'Union des producteurs agricoles au nom des propriétaires, certaines questions sont restées sans réponse.

1530

De qui l'UPA a-t-elle reçu le mandat et l'autorisation de négocier une entente au nom des 690 propriétaires? Parce qu'il ne faut pas confondre un producteur agricole et un exploitant de ferme. Je voudrais savoir aussi de combien de lots l'UPA est-elle propriétaire sur le tracé du Pipeline Saint-Laurent? Puis même si l'autorité de l'UPA pour négocier ou même proposer une entente ne peut être prouvée, cela, est-ce que ça remet en question le cadre de cette entente?

1535

Dans la section « Mode de compensation en milieu agricole et forestier », à l'article 4, on définit l'emplacement du terrain sur lequel les droits d'Ultramar seront accordés comme étant l'emprise. Sur cette emprise, qui restera la propriété du payer de taxes, beaucoup d'activités sont interdites : la construction de bâtiment ou structure et le propriétaire doit aussi s'engager à obtenir l'autorisation écrite d'Ultramar afin d'effectuer des travaux d'excavation.

1540

De même, dans le Guide de gestion de l'emprise, article 2, on demande aux propriétaires d'obtenir au préalable l'autorisation écrite d'Ultramar pour effectuer des travaux de décompaction de sol, nivellement, installation d'un système de drainage, aménagement de fossés, nettoyage de fossés, installation d'une clôture, aménagement d'un chemin de ferme, circulation d'équipements lourds à l'extérieur des chemins d'accès aménagés, puis tout ça c'est sans y être limité.

1545

Le paragraphe suivant nous explique que : « tout travail aratoire de sol de plus de 40 centimètres doit être autorisé de façon écrite par Ultramar. Puis cela continue à l'article 3, en

ajoutant : « Aménagement de nouveaux fossés, entreposage de bois sur l'emprise, aménagement de nouveaux chemins d'accès ».

1550

À l'article 4 du Guide de gestion de l'emprise, il est expliqué que : « pour une excavation d'une profondeur de plus de 30 centimètres, une autorisation écrite d'Ultramar doit être accordée. Une permission devrait être obtenue pour effectuer des travaux tels que : installation de conduits perpendiculaires au pipeline, installation de fil aérien, installation de clôtures, réalisation d'un aménagement paysager. »

1555

Donc, j'en conclus que le propriétaire, suite à la signature de l'entente cadre entre Ultramar et l'UPA, n'aura d'influence sur son terrain que pour les 30 centimètres du dessus sans autorisation écrite d'Ultramar, puis cela sans trop le compacter. De plus, la zone aérienne est également contingentée.

1560

À l'article 5 du même Guide, d'autres activités et cela sans être limitées, sont carrément interdites aux propriétaires – ça c'est le payeur de taxes, là – et je cite : « Afin de garantir un accès en tout temps à l'emprise, l'implantation d'infrastructures permanentes ou temporaires sont interdites. Bâtiments, abris, remises, garages, réservoirs d'entreposage d'éjections d'animal, puits artésiens et de surface, piscines creusée et hors terre, panneaux publicitaires, poteaux, auvents, murs de soutènement, clôtures parallèles au pipeline à l'intérieur de l'emprise, trous d'accès, puisards, vannes, terrain de stationnement revêtu, circulation de véhicules lourds . » Puis celui-là, en plus d'être interdit, il faut qu'il soit autorisé.

1565

1570

À l'article 6, intitulé : « Autorisation, localisation, surveillance des travaux et frais supplémentaires », il est expliqué qu'Ultramar fera de son mieux pour répondre à toutes demandes de travaux à l'intérieur de trois jours ouvrables – donc, il ne faut pas appeler un vendredi pour le lundi, puis il faut s'assurer qu'il n'y ait pas de jours fériés aussi – ou à faire un suivi avec le demandeur à l'intérieur du délai de trois jours pour l'informer du statut de sa demande. Donc, on va essayer de vous rappeler d'ici trois jours, puis c'est toujours sur le terrain du propriétaire, la personne qu'on dit qui est propriétaire du terrain.

1575

Donc, jusqu'à maintenant avec l'entente Ultramar et UPA, il faut demander la permission pour quoi que ce soit au-delà de 30 centimètres de profond au-dessous du sol et attendre que l'on vous rappelle et ensuite attendre le surveillant – parce que s'il y a des travaux qui doivent être autorisés, ils doivent envoyer un surveillant – puis tout cela sur le terrain dudit propriétaire.

1580

Je n'ai pas eu la réponse aussi à savoir : est-ce que l'UPA peut nous expliquer ce qu'elle a négocié dans ces conditions? Est-ce qu'il y a eu vraiment une négociation? Quel dédommagement pour le fait qu'une propriété soit imputée de telles conditions, sans parler de l'oléoduc lui-même à perpétuité, l'UPA a-t-elle obtenu pour les propriétaires?

1585

1590 Dans la convention d'option à l'article 13 intitulé : « Modifications », il est expliqué à 13.1 que la compagnie Ultramar pourra décider de majorer sa méthode de compensation et ce, après la signature de la présente convention d'option. Donc, il y a de l'espoir pour ceux qui ont déjà signé, si jamais Ultramar décidait d'améliorer leur sort.

1595 Dans la Convention de droit de propriété superficière et de servitude, à l'article 3. À 3.1 : « Le propriétaire accorde à perpétuité un droit de propriété superficière lui permettant de construire, poser, enfouir, entretenir, inspecter, patrouiller, modifier, déplacer, enlever, remplacer, reconstruire, réparer, dans toute la superficie de l'emprise. » Bref, tous les verbes d'action qu'on peut utiliser avec un oléoduc. Ça c'est toujours sur le terrain du fameux propriétaire, que lui, il faut qu'il prenne ce qu'on lui offre, là, puis qu'il n'a presque pas le choix, parce qu'ils se sont faits voter une loi.

1600 À l'article 4, à 4.2 : « Le propriétaire accorde à la compagnie une servitude réelle et perpétuelle – pour toujours – dans et sur l'emprise, lui conférant le droit de maintenir, exploiter, inspecter, patrouiller, remplacer et réparer l'oléoduc. » Même si on nous disait que c'était pour 80 ans, perpétuel, moi, ça me dit... je ne sais pas quand, là, ça n'arrête plus.

1605 À l'article 5, à 5.9 : « La compagnie paiera tous les droits, impôts, taxes qui pourront être imposés ou levés périodiquement sur le pipeline. » Je voudrais savoir, est-ce que ces dispositions pour les autres instances que les propriétaires, est-ce qu'elles sont perpétuelles? Est-ce qu'ils vont payer les taxes à perpétuité? Les impôts à perpétuité?

1610 En conclusion, en fait, Monsieur le président, il apparaît que l'entente cadre entre Ultramar et l'UPA a été conclue en négligeant certains aspects de l'incidence pour le propriétaire. Le propriétaire ne l'est plus réellement suite à l'acceptation des exigences d'Ultramar, puisqu'il ne lui sera permis que de travailler de façon aratoire les 40 premiers centimètres et pas plus de 30 centimètres dans les autres cas, sans permission d'Ultramar, et sans parler de la zone aérienne. Aucune infrastructure de quelque sorte n'est permise – voir l'article 5 – et Ultramar essaie de ne rien oublier pour les 100 prochaines années.

1620 C'est à se demander si l'on permet l'activité agricole seulement que pour réduire les frais d'entretien de l'emprise. Je m'explique : en milieu forestier, la servitude ne doit-elle pas être libre de végétation, arbres, et cetera? Donc, si l'agriculteur ne l'utilise plus, est-ce qu'ils vont venir entretenir la servitude?

1625 Les 690 propriétaires des lots utilisés pour l'installation de l'oléoduc deviendront des partenaires économiques pour Ultramar, et cela à perpétuité. Donc, la rémunération doit être de la même teneur au même titre que les impôts et les taxes ou autres redevances. En effet, si on parle d'impôts, il doit y avoir des profits à chaque année. Si on parle de taxes municipales, elles seront exigées chaque année également. Et au fait, pour quels services? Est-ce que les villes vont fournir des services au pipeline?

1630 Donc, pourquoi le propriétaire ne percevrait-il pas un loyer de façon perpétuelle afin de
dédommager l'inconvénient de vivre avec l'oléoduc sur son terrain? Même si l'on minimise l'impact
de la servitude de l'emprise en nous disant que l'on pourra le cultiver quand même, les
conséquences, tel que je vous l'ai démontré, sont énormes et réduisent la valeur du lot de façon
1635 considérable au moment d'une vente. Le fait de percevoir un loyer annuel viendrait équilibrer cette
perte.

 Puisque l'activité principale d'Ultramar n'est pas l'agriculture et que l'oléoduc n'apporte
aucune valeur au milieu agricole, l'UPA n'est peut-être pas le bon conseiller concernant la
rémunération équitable qui doit être versée aux propriétaires. Il ne faut pas oublier que l'oléoduc
1640 sera là de façon perpétuelle. Il faut donc considérer la rémunération des 690 propriétaires de la
même façon, afin que la richesse engendrée par ce projet soit répartie de façon équitable pour les
générations de propriétaires à venir.

 Merci.

1645

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

 Merci.

1650 **LE PRÉSIDENT :**

 Je vous remercie. Alors, bien entendu j'ai essayé de prendre des notes pour avoir des
points, c'était quand même intéressant. Même si vous avez fait une lecture d'une partie de
l'entente cadre, il n'en demeure pas moins que la notion que vous avez abordée sur les
1655 redevances, en tout cas j'ai synthétisé ça de la façon suivante : bon, des redevances perpétuelles
pour des inconvénients que vous qualifiez aussi de perpétuels.

M. DOMINIC PELLETIER :

1660 Perpétuels, oui.

LE PRÉSIDENT :

 Le concept est intéressant. Je ne veux pas vendre la mèche, mais nous avons un
1665 mémoire, justement plus tard, un peu plus tard dans la soirée, si vous voulez rester, qui va traiter
spécifiquement des questions des redevances. Alors, je invite à assister à l'audience. Et il y a
également le participant qui vient après vous, qui est la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe,
qui aborde dans son mémoire cet aspect-là de la négociation liée à l'entente cadre.

1670 Ce qui est important, par contre, de souligner c'est que vous pouvez... l'important c'est
d'écouter ce que les gens ont à dire. Vous avez le droit d'être en désaccord avec ce que vous allez
entendre, mais je pense que l'important c'est d'écouter, parce que vous dites que vous avez
beaucoup, bon, de questions. « On a essayé de creuser ça du côté du promoteur. Oui, le

1675 promoteur nous a répondu à deux, trois reprises : ah, bien là, il faudrait demander à l'UPA. » Mais là, la Fédération va être ici, on va pouvoir leur poser certaines questions. Mais je pense qu'il est important de souligner ici, ils tentent de nous synthétiser le contexte dans lequel ça s'est fait et c'est de respecter les gens et de savoir pourquoi ils sont intervenus. En tout cas, nous, on essaie de regarder ça de façon objective et ça va nous faire plaisir d'en discuter avec la Fédération de Saint-Hyacinthe après la pause.

1680 C'est ça, c'était le message que je vous donnais. Peut-être que vous allez avoir certaines réponses, là, mais je pense que c'est important, peu importe qu'elles vous plaisent ou pas, je pense que l'important c'est de tenter de les respecter. Je vais laisser la parole à mon collègue maintenant.

1685 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Monsieur Pelletier, tantôt vous avez mentionné qu'un agriculteur pourra arrêter de cultiver au-dessus de l'emprise, mais pourquoi le ferait-il?

1690 **M. DOMINIC PELLETIER :**

Bien, c'était une question.

1695 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Bien, est-ce qu'il a un avantage à le faire? J'essaie de voir, là.

1700 **M. DOMINIC PELLETIER :**

Il y a eu d'autres intervenants qui vous ont démontré beaucoup de problèmes. Peut-être que si personne le cultive, qu'il n'y aurait pas ces problèmes-là. Tant qu'à ça, est-ce que Ultramar à ce moment-là viendrait faire l'entretien?

1705 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, vous ouvrez la question?

1710 **M. DOMINIC PELLETIER :**

Oui, j'ouvre la question. Est-ce qu'ils viendraient faire l'entretien à ce moment-là? Donc, on a besoin de l'agriculture pour entretenir le pipeline, pour que ce soit propre au-dessus, qu'il n'y ait pas de végétation, pas d'arbre. C'est qu'on a à le subir à perpétuité, là.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1715

Mais je ne vois pas encore une fois l'avantage qu'un cultivateur aurait de ne pas cultiver au-dessus l'emprise. Ça lui donne quoi? Il a une perte de revenu à ce moment?

M. DOMINIC PELLETIER :

1720

Oui. Mais avec toutes les limitations qu'on a... il ne faut pas oublier, là, ça va pour l'agriculteur, mais c'est une propriété, là. Dans 100 ans, qu'est-ce qu'il y aura sur cette propriété-là? Moi, chez nous, quand j'étais petit, il y a une montée, il y avait des vaches de chaque côté. Aujourd'hui, c'est un développement domiciliaire. Je ne vois pas mes petits-enfants, mes arrière-petits-enfants qui auront à vivre avec ce que j'aurai signé pour le pipeline en ayant eu une rémunération ponctuelle cette année ou dans deux ans. C'est peut-être moins pire s'il dit : bien là, grand-papa, il avait signé mais au moins on a encore un loyer, tu sais, qui aurait suivi le coût de la vie, qui pourrait être actualisé à chaque année comme n'importe quel loyer, parce que c'est une activité commerciale qu'ils ont, industrielle. Ils n'ont pas une activité agricole, Ultramar. On dit aux cultivateurs : oui, continuez à cultiver, on vous donne un montant d'argent puis là, vous allez pouvoir cultiver après. Mais on leur donne beaucoup de limitation puis on installe ça sur leur terrain. Ça fait que je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas une redevance qui serait donnée à perpétuité, ils l'installent à perpétuité, leur pipeline, sur la propriété de quelqu'un d'autre.

1725

1730

1735

C'est mon point de vue, remarquez.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

D'accord.

1740

LE PRÉSIDENT :

Il est apprécié. Alors nous vous remercions pour votre témoignage.

1745

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Monsieur Pelletier.

M. DOMINIC PELLETIER :

1750

Je vous remercie, Monsieur le président. Merci, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

1755

Il est maintenant 20 h 45, nous allons faire une pause de 15 minutes, nous allons reprendre donc à 21 h avec la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe.

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

1760

Alors, tel que mentionné, nous allons recommencer avec la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe. Alors, vous me corrigerez, donc j'ai quatre personnes à l'avant et c'est madame France Beaudry, bonsoir Madame, ainsi que messieurs Daniel Grégoire, Yvan Michon et monsieur Simon Trépanier.

1765

Alors bienvenue, madame et messieurs, je vous laisse la parole.

MME FRANCE BEAUDRY :

1770

Alors bonsoir, Messieurs les commissaires. Alors, ce soir je serai accompagnée par monsieur Yvan Michon et Daniel Grégoire qui vont se présenter tantôt un peu plus tard, également Simon Trépanier qui est agent syndical à la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe et moi-même, France Beaudry, qui est au conseil exécutif de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe.

1775

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe regroupe 4 400 fermes et plus de 6 300 productrices et producteurs agricoles, ce qui en fait la première région agricole du Québec.

1780

Le territoire couvert par la Fédération correspond en gros à celui de la région administrative de la Montérégie Est. En 2001, la main-d'oeuvre agricole en Montérégie représentait 15 400 emplois et les revenus agricoles bruts pour le secteur Est de la Montérégie s'élevaient à près de 1.1 milliard de dollars.

1785

La Fédération regroupe au sein de son conseil d'administration, 31 syndicats affiliés. Elle compte également sur l'engagement direct de plus 330 productrices et producteurs agricoles à titre d'administrateurs et administratrices. En date du 31 décembre 2006, le taux de membership était de 99%.

1790

Sur le territoire de la Fédération, le projet d'Ultramar affecte approximativement 110 fermes sur environ 50 kilomètres de long. Ça représente environ 20% de tout le projet du pipeline. Sur notre territoire, 99.5% du tracé privilégié est en zone agricole permanente. Ce tracé privilégié impose la création d'une nouvelle servitude de 18 mètres de large, ce qui représente environ 100 hectares sur l'ensemble du territoire, dont 10 à 15 hectares de boisés qui devront être coupés. De plus, la très grande majorité des terres cultivées du secteur sont drainées par des réseaux souterrains de conduites de plastique. Puisque le tracé privilégié par le promoteur coupe de biais l'ensemble des terres qui seraient traversées par celui-ci, les drains devront être réparés et repositionnés.

1795

Avant de parler du projet en tant que tel, il est important de faire un historique de la démarche de négociation afin de bien comprendre notre raisonnement. Alors, je demanderais à Daniel de poursuivre.

1800

M. DANIEL GRÉGOIRE :

Merci, Madame Beaudry. Bonjour, Monsieur le président et Monsieur le commissaire. Je suis agriculteur et je suis touché par les deux tracés que l'on parle. Je vais vous faire ou tracer la trace de l'historique des négociations avec l'UPA.

1805

Au sein de l'UPA, le travail a été réparti entre les niveaux provincial et le niveau régional. Au niveau provincial, le mandat était de négocier avec la pétrolière les compensations minimums à verser aux producteurs agricoles touchés. À la suite de plusieurs mois de travail, un document nommé « entente cadre » a été rendu public en octobre 2006. Cette entente est présentement utilisée par le promoteur afin d'informer les propriétaires sur les compensations minimums qu'il prévoit verser.

1810

Au niveau régional, le mandat était de suggérer un tracé de moindre impact sur le milieu agricole et forestier. Malheureusement, nous n'avons pu nous entendre avec Ultramar sur un tracé de moindre impact.

1815

Pour la Fédération de l'UPA, les négociations se sont déroulées en trois étapes : la première étape se déroule entre mars et juin 2005. Au départ, deux corridors étaient à l'étude : après analyse de consultation, la Fédération a rejeté celui du corridor nord. Cette position a été transmise à Ultramar dès le début des travaux de négociation, soit le 29 avril 2005. Nous avons alors demandé des précisions en ce qui a trait au corridor autoroute car à l'époque, les cartes fournies avaient une trop grande échelle pour pouvoir bien analyser le corridor en question. En même temps, l'UPA a établi avec Ultramar un formulaire d'autorisation pour relevés de terrains afin de permettre au promoteur de poursuivre son projet. En bref, les discussions étaient alors cordiales entre les deux parties.

1820

1825

En deuxième étape, ça se déroule entre juin et décembre 2005. En juin 2005, Ultramar a organisé des rencontres d'information pour les futurs propriétaires touchés par son projet. La Fédération de Saint-Hyacinthe a été fort surprise de constater que seuls les propriétaires visés par le tracé privilégié ont été invités à ces rencontres. Pourtant, nous étions encore à analyser les options et variantes de tracés possibles sur notre territoire. Comment était-il possible d'inviter à ce moment-là les propriétaires d'un seul et unique tracé? Dès lors, la Fédération a été inquiète de l'approche du promoteur.

1830

1835

Avions-nous encore la possibilité d'émettre notre opinion sur un tracé de moindre impact alors qu'Ultramar venait d'en décréter un? Quelle écoute allait-on donner au comité de l'UPA dans ce contexte? Y avait-il encore lieu de se réunir?

1840 Lors des rencontres organisées par Ultramar, aucune variante n'a été présentée aux propriétaires et aucun propriétaire de ces potentielles variantes n'a été invité non plus. En plus, au même moment de ces rencontres, la pétrolière a fait adopter par l'Assemblée nationale son projet de loi 229 permettant l'expropriation des propriétaires récalcitrants. Ceci n'a pas contribué à rassurer ni l'UPA ni les propriétaires touchés par le projet.

1845 Malgré les rencontres organisées par Ultramar, l'UPA a poursuivi les réunions de négociation avec la pétrolière. Malheureusement, aucun changement de tracé n'a été retenu par Ultramar afin de répondre à nos préoccupations. À quelques exceptions près, le tracé qui s'est retrouvé dans l'étude d'impact déposé en mai 2006 est donc en tout point identique à celui de juin 2005.

1850 En troisième étape, qui se déroule entre janvier 2006 et mars 2007, parce que la Fédération était convaincue du besoin d'une vision régionale dans ce dossier, elle a participé à une table de concertation interrégionale qui a vu le jour au début de 2006. Issue d'une initiative des députés du secteur, la concertation a réuni à la même table de travail trois MRC, trois groupes dit environnementaux, la Fédération de Saint-Hyacinthe. Tous les participants ont justifié leur présence à cette table de concertation par l'inconfort vécu par le tracé privilégié d'Ultramar.

1860 Après plusieurs réunions de concertation, le comité interrégional a pu établir un corridor privilégié pour le projet du pipeline. Établir un tracé privilégié de moindre impact a été tout un défi, mais à force de rencontres, de discussions et de travail, il a été possible de trouver un terrain d'entente sur la très, très grande majorité du tracé, à l'exception du contournement des villes de Saint-Hyacinthe et Beloeil. C'est un travail de longue haleine et nous aurions espéré que le promoteur coordonne davantage cette initiative. Faute de participation d'Ultramar, le milieu s'est pris en main et l'UPA a été bien fière de cette concertation avec le milieu.

1865 Parlons maintenant du résultat de cette concertation et je céderai la parole à mon ami Yvan Michon.

1870 **M. YVAN MICHON :**

Bonsoir, Monsieur le président et Monsieur le commissaire. Je me présente, Yvan Michon, producteur agricole touché par le tracé privilégié d'Ultramar, puis le tracé suggéré par la Fédération de Saint-Hyacinthe.

1875 Bien que la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe n'a jamais été contre le projet de pipeline en tant que tel, nous sommes d'avis que le tracé retenu n'est pas celui de moindre impact pour le milieu.

1880 Le secteur couvert par la Fédération a la particularité de posséder une servitude déjà existante et non utilisée par son propriétaire depuis 25 ans. C'est plutôt exceptionnel que l'on retrouve un tel type d'opportunité dans une région. C'est pourquoi, après analyse de l'étude

d'impact et discussion avec l'intervenant du milieu, nous sommes d'avis que celui-ci doit être utilisé au maximum de son potentiel entre Saint-Mathieu-de-Beloeil et Sainte-Hélène-de-Bagot.

1885

Pour le moment, le promoteur n'utilise aucune partie de ces servitudes, ce qui est tout à fait regrettable. Voici huit raisons qui nous motivent à suggérer la servitude possédée par Esso.

1890

Premièrement : la Fédération croit que dans un objectif de développement durable, tout nouveau projet d'infrastructure va chercher à réutiliser, revaloriser et recycler les infrastructures existantes, les trois 'R'. En n'utilisant aucun élément de la servitude détenue par Esso, le tracé privilégié par Ultramar ne met pas l'emphase sur cette approche de réutilisation, de recyclage et de revalorisation.

1895

Deuxièmement : la caractéristique principale de la localisation du pipeline Esso est son positionnement stratégique le long de l'autoroute 20 ou, lorsque possible, dans l'axe des terres; exemple, dans Saint-Simon et dans Sainte-Hélène. On profite de la cicatrice causée par l'autoroute 20 pour lui amener une autre infrastructure linéaire avec impact direct sur le sol.

1900

Les producteurs qui, à l'époque, ont permis qu'on construise l'autoroute 20 et le pipeline Esso dans leurs champs, ont eu à subir et subissent encore les conséquences liées à de tels travaux. Ils ont notamment dû adapter leurs méthodes de culture en conséquence et revoir leur réseau de drainage, leurs chemins de ferme, leurs accès aux terres, et cetera. Parce que de nouvelles parcelles ont été créées et d'autres ont été enclavées, c'est l'ensemble du secteur qui s'est adapté à ces infrastructures. De nos jours, l'autoroute 20 et tout ce qui lui est connexe, par exemple les voies de service, font partie du territoire et l'agriculture s'y est adaptée. Bref, on doit utiliser cette servitude Esso car tout a été bâti en fonction d'elle.

1905

1910

Le pipeline va couper des milliers de drains agricoles dans la région. La Fédération a une préoccupation quant à la réparation de ces drains. Ainsi, lors du raboutage de ces conduits, un pourcentage de ceux-ci sont souvent défectueux ou mal réparés et nécessiteront des réparations ponctuelles au cours de la durée de la servitude. Dans la servitude Esso, en général, le drainage a été modulé en fonction du pipeline.

1915

Quatrièmement, le couvert forestier des trois MRC de notre région est inférieur à 30% idéalement visé. Il est donc souhaitable de conserver le plus de superficie forestière possible. Malheureusement, le tracé privilégié par Ultramar traverse certaines zones boisées et celles-ci devront être coupées. Ceci n'est pas souhaitable. Selon nos estimations, la servitude Esso qui est déjà déboisée en grande partie représente une bien meilleure solution sous cet aspect.

1920

Cinquièmement : voici une liste des activités qui doivent obtenir une autorisation écrite avant d'être réalisées sur la future servitude d'Ultramar; décompaction des sols, nivellement des terres, circulation d'équipements lourds autres qu'agricoles, aménagement de nouveaux fossés, nettoyage de fossés, installation de clôtures perpendiculaires à l'emprise, travail agricole du sol à plus de 40 centimètres, excavation du sol de 30 centimètres... de plus de 30 centimètres.

1925

La Fédération est d'avis que tout projet de pipeline doit chercher à utiliser la servitude de pipelines déjà existants, comme celle d'Esso, puisqu'ils sont déjà assujettis à ces restrictions. Les contraintes reliées aux servitudes de lignes électriques sont forts différentes et non compatibles avec celle-ci.

1930

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 23 : « Depuis l'an dernier, l'Agence canadienne [...]

Fin de la phrase à la page 23 : « [...] en amont de notre secteur. »

1935

L'utilisation de composante de la servitude d'Esso fait partie intégrante des analyses des variantes proposées par le promoteur lui-même, sans compter que la Fédération de Saint-Hyacinthe a déjà contacté et rencontré les propriétaires agricoles et forestiers des terres touchées par la servitude Esso. Ces mêmes producteurs sont déjà conscients de la servitude d'Esso.

1940

Comme cette solution a déjà été analysée et étudiée en partie, sa mise en application n'est peut-être pas si problématique.

Merci.

1945

MME FRANCE BEAUDRY :

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1950

Début de la phrase à la page 24 : « En conclusion – Dès le départ, la Fédération [...] »

Fin du mémoire.

Je vous remercie.

1955

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Beaudry, Messieurs. Bien entendu, nous avons quelques questions.

1960

La première, je l'adresserais en rapport avec le mandat du comité technique que vous qualifiez de provincial. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur le comité? Pour mettre les choses au clair, vous avez suivi une partie des audiences, vous avez pu voir, bon, les commentaires de certaines personnes en relation avec le travail de l'UPA à ce chapitre, et j'aimerais savoir, j'aimerais que vous nous expliquiez dans quel contexte, revenir sur ce point-là, la commission le trouve important, comment ça s'est fait les discussions et dans quel esprit vous avez discuté avec Ultramar pour arriver avec cette fameuse entente cadre.

1965

MME FRANCE BEAUDRY :

1970 O.K. Alors, au niveau régional on avait formé un comité. On avait six syndicats de base sur 16 qui étaient impliqués dans le tracé. Alors, on a formé un comité régional pour parler surtout du tracé avec les six syndicats de base concernés. On était à peu près une dizaine de personnes qui viennent des syndicats de base concernés .

1975 Au niveau provincial, il y a eu un comité technique qui a été formé des cinq fédérations concernées plus les producteurs de bois et la confédération. Et dans le comité technique, il y avait Simon qui en faisait partie, il y avait une partie technique. Et il y avait aussi les élus qu'on a réunis quelques fois, peut-être trois ou quatre fois, dont moi je faisais partie, et qui amenaient les préoccupations de nos régions.

1980 Alors, si on était cinq régions, six régions plus la confédération, bien c'est sûr qu'il y a des éléments qu'on a amenés que les autres fédérations n'étaient pas nécessairement d'accord et il y a d'autres préoccupations qu'on était d'accord aussi également.

1985 Alors, c'est dans ce contexte-là. Puis tantôt quelqu'un demandait de qui on avait eu le mandat. Les mandats nous viennent de nos congrès. Nos congrès viennent des syndicats de base. Les producteurs peuvent s'exprimer, amener des résolutions et c'est comme ça qu'en 2005, au mois de décembre 2005, au congrès de l'UPA provincial, il y a eu une résolution de négocier des compensations le plus juste, le plus équitable possible.

1990 Alors, c'était les mandats qu'on a eus de nos producteurs à ce moment-là, au congrès provincial et aussi de contrer la loi 229 également.

LE PRÉSIDENT :

1995 Très bien. Le souci premier de l'UPA à ce moment-là, si on en avait un à dire, ce serait quoi?

MME FRANCE BEAUDRY :

2000 L'entente cadre c'était pour une entente de base qui est une entente pour avoir le plus d'équité possible envers les producteurs, parce qu'on sait qu'il y a des gens qui ont moins de possibilité de négocier que d'autres, et on voulait avoir une entente qui soit au moins plus élevée que l'entente qu'on avait déjà avec Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

2005 Qui nommait plusieurs postes pour être certain que des gens n'oublieraient pas des postes face à une négociation à la pièce?

MME FRANCE BEAUDRY :

2010 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2015 C'est ce qu'on doit comprendre.

MME FRANCE BEAUDRY :

Oui.

2020 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2025 En fait, l'entente cadre, je l'ai regardée quand même un petit peu, elle ressemble énormément, finalement, à l'entente cadre qui a été faite entre l'UPA et Hydro-Québec.

MME FRANCE BEAUDRY :

2030 Qui a été bonifiée aussi également.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2035 Qui a été bonifiée au fil des ans, effectivement, parce qu'elle date, je pense, de 78, la première fois, puis par la suite elle a été bonifiée de temps en temps.

MME FRANCE BEAUDRY :

2040 C'est ça, oui.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2045 Donc, grosso modo, c'est relativement les mêmes postes de compensation. Est-ce que de la part de vos membres, vous avez eu des demandes spécifiques pour d'autres types de compensations?

MME FRANCE BEAUDRY :

2050 Oui. On a eu des demandes, entre autres, sur les redevances. Il y en a déjà pour les éoliennes et on en a parlé, on a eu des demandes là-dessus de nos producteurs. Par contre, au niveau provincial, ce n'est peut-être pas tout le monde qui était rendu-là, mais je pense que ça chemine.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2055 Et est-ce que ça a été discuté avec Ultramar cet aspect-là de redevances ou c'est resté lettre morte au niveau du comité technique?

MME FRANCE BEAUDRY :

2060 Je crois que ça n'a pas été discuté avec Ultramar.

M. YVAN MICHON :

2065 Par contre – est-ce que je peux intervenir?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2070 Oui, oui, allez-y, Monsieur Michon.

M. YVAN MICHON :

2075 Lorsqu'il y a eu des soirées d'information organisées par Ultramar, les producteurs l'ont souligné souvent. Ça a été souligné souvent qu'il fallait qu'il y ait des redevances de payées là-dessus.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2080 Merci, Monsieur Michon.

LE PRÉSIDENT :

Ce qu'on va faire, on va alterner – oui, Monsieur Trépanier?

2085 **M. SIMON TRÉPANIÉRIER :**

Je compléterais peut-être la réponse de monsieur Michon en disant que, quand même, dans l'entente cadre, il y a possibilité, si un propriétaire le désire, d'avoir une compensation, en fait, un versement. Ce n'est pas une redevance à ce moment-là, c'est le même montant qui est

2090 appliqué mais qui est versé de façon perpétuelle. C'est un petit montant à chaque année, pour que
théoriquement, si la génération future veut profiter d'une compensation, bien qu'elle soit versée
donc annuellement. Ça, le producteur peut le demander, c'est dans l'entente.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2095

En fait, c'est sur le même principe que l'ONE en bout de ligne.

M. SIMON TRÉPANIÉ :

2100

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

2105

S'il vous plaît, pas de commentaires dans la salle. De toute façon, ce n'est pas pris en
transcription.

Oui, effectivement il y a le phénomène de l'anuité qui est analogue à ce qui est prévu à la
Loi sur l'Office national de l'énergie, de ce qu'on a compris en première partie d'audience. Très
bien.

2110

L'autre question que j'aurais, c'est en rapport, c'est une précision : en page 9 de votre
mémoire, vous dites : « Par ailleurs, dans cette même lettre la FUPASH invitait Ultramar à nous
présenter des cartes plus précises du corridor autoroute. » Est-ce que vous avez eu ces cartes-là
ou vous ne les avez pas eues finalement, les cartes plus précises?

2115

M. DANIEL GRÉGOIRE :

Oui, oui, on les a eues, oui.

2120

LE PRÉSIDENT :

Oui? O.K. Donc, vous avez pu faire un examen relativement détaillé et vous êtes arrivés à
la conclusion qu'il pouvait y avoir possibilité d'utiliser, en partie, cette fameuse emprise, en tout cas
le couloir Esso.

2125

Tout à l'heure, en s'en venant j'avais la chance que c'est mon collègue qui conduisait et à
partir de Drummondville, je me suis attardé continuellement à regarder, à essayer de repérer
toujours cette fameuse emprise d'Esso. Des fois, je la perdais mais je me rends compte, bien, en
fait, je me disais : bon, bien, dans ce secteur-ci, elle semble peut-être être dans l'emprise du
ministère des Transports. Là, je la revoyais, tantôt elle était dans des terres agricoles ou...

2130

Lorsqu'elle était vis-à-vis des secteurs boisés, on pouvait voir, elle n'est vraiment pas
large. On a affaires à quelque chose de quelques mètres. Si des travaux se font là, ça veut dire

2135 qu'il va falloir pas mal plus large, beaucoup plus large. On parle de 100 pieds de large à ce moment-là, pour le promoteur, donc une partie temporaire, une partie permanente, mais on parle de quelque chose comme 100 pieds de large pour les travaux. Vous pensez que c'est faisable, ça, faire des travaux dans l'emprise Esso sur 100 pieds de large?

2140 Oui, Monsieur Michon?

M. YVAN MICHON :

2145 Oui. Il faut dire que le pipeline qui est là, il a été installé, là. Ça a été bûché, quand il a été installé. Peut-être qu'il y a certains boisés qui sont repoussés, mais ce n'est pas des boisés matures comme les boisés qui sont juste à côté.

LE PRÉSIDENT :

2150 Donc, votre évaluation c'est que les boisés, oui, ça a eu de la repousse, donc c'est des arbres de 30 ans, 40 ans maximum.

M. YVAN MICHON :

2155 Oui. Une trentaine d'années, probablement.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Lafond?

2160 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

2165 Oui. Tantôt, Madame Beaudry, vous avez mentionné que si la servitude Esso était utilisée, celle-ci est située à 80% en territoire agricole. Est-ce que les propriétaires de ces terres-là ont été consultés pour qu'il y ait utilisation de cette servitude-là?

MME FRANCE BEAUDRY :

2170 Quand on a fait nos réunions, on a essayé de cibler à peu près tous ces propriétaires-là. On en a peut-être oublié quelques-uns parce que c'était un travail de moine d'aller voir tous les numéros de lots, d'essayer de trouver qui est propriétaire et on les invitait à nos réunions et on leur envoyait aussi de la correspondance pour dire : voici où on en est rendu dans le dossier. Puis aussi, ces gens-là ont déjà une servitude. Ils sont conscients qu'il y a déjà une servitude, ils ont déjà les mêmes inconvénients, parce qu'il y a déjà une servitude qui est là.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2175

D'accord. Je comprends qu'il y a une servitude, mais combien de réponses avez-vous eues de la part de ces personnes-là, de ces propriétaires-là, parce que c'est beau leur envoyer des lettres, mais si vous avez communiqué avec 100 propriétaires puis qu'il y en a deux qui vous ont répondu, ça veut dire que les 98 autres ne sont pas intéressés à ce que ça passe chez eux.

2180

MME FRANCE BEAUDRY :

S'ils avaient été vraiment non intéressés, je pense qu'ils seraient venus nous le dire. Mais il y en a aussi qui sont touchés par les deux tracés, qui sont touchés par le tracé Hydro, comme Daniel et Yvan, il y en a plusieurs qui sont touchés par les deux tracés, puis il y en a qui sont venus à nos réunions, mais il y en a qu'on n'a jamais vu, c'est sûr, là. À quel pourcentage, je le sais pas.

2185

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Parce que c'est évident, quand vous connaissez un tracé puis qu'il ne vous touche pas, même si vous recevez une lettre, ça ne veut pas nécessairement dire que vous êtes intéressé et vous ne répondrez pas.

2190

Et de quelle façon vous allez vous prendre pour aller chercher l'accord de ces personnes-là, parce qu'on ne le sait pas, là.

2195

MME FRANCE BEAUDRY :

Mais dans les journaux, on a eu plusieurs communiqués de presse depuis deux ans, là, où on disait : bien nous autres, on privilégie le tracé Esso, et les gens étaient au courant, là, à moins qu'ils ne lisent pas les journaux. Ça a été dans plusieurs journaux locaux ici, dans notre coin.

2200

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Madame Beaudry.

2205

M. YVAN MICHON :

Est-ce que je pourrais rajouter quelque chose là-dessus?

2210

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Oui, Monsieur Michon.

M. YVAN MICHON :

2215

Moi, pour être personnellement touché par les deux tracés puis pour avoir rencontré des producteurs qui sont touchés seulement par le tracé d'Esso, ce qu'ils m'ont dit c'est : « On a accordé une emprise, on est paré à la respecter. » Puis certains de ces producteurs-là ont acheté des terres qui avaient une emprise dessus. Ils sont conscients qu'il y avait une emprise dessus quand ils les ont achetées. Il y avait une servitude dessus, une servitude de même nature à part de ça. On ne parle pas d'installer une ligne électrique par-dessus, là, on parle d'installer un pipeline au même endroit où est-ce que tout... on pourrait dire qu'elle a été testée cette emprise-là depuis 40 ans.

2220

2225

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

C'est beau, merci, Monsieur Michon.

LE PRÉSIDENT :

2230

Pour revenir, tout à l'heure, je ne sais pas si vous étiez ici en début de soirée lorsque le premier mémoire a été présenté. On a abordé la question : comment s'assurer qu'une évaluation, disons, comparative de tracés est faite de façon équitable pour tous les participants et comment s'assurer que le tracé qui serait retenu serait le tracé optimal au point de vue impact?

2235

Ici, dans votre section 3.4 à la page 12, bon, vous dites : « Le comité technique a identifié des arguments justifiant la localisation d'un tracé alternatif sous l'angle des thèmes suivants... » Bien entendu, là, d'entrée de jeu, vous parlez du tracé alternatif, mais si on veut évaluer de façon neutre et impartiale deux tracés, quel critère faudrait prendre d'après vous? Parce qu'on comprend, vous êtes des représentants de l'UPA, donc vous, vous pouvez avoir un petit préjugé favorable envers l'agriculture, on peut comprendre ça, mais si on veut essayer de définir quelque chose de crédible qui pourrait faire consensus éventuellement – peut-être que les gens, ça ne ferait pas leur affaire qu'il y ait un tracé, mais diraient : bon bien, la démonstration a été faite. Comment vous procéderiez?

2240

2245

MME FRANCE BEAUDRY :

On a regardé le côté agricole, mais avec le comité de concertation – je pense que c'est à ça que vous faites référence, là, la concertation avec les MRC, avec les groupes environnementaux? Alors, ce comité-là avait été formé au départ, c'est le député Stéphane Bergeron qui est ici dans la salle avec monsieur Jean-Pierre Charbonneau, qui avait initié le comité pour que les gens puissent se parler entre eux. Puis au départ, c'était surtout pour les boisés de Verchères, qui étaient des boisés protégés dans notre MRC et on a joint d'autres MRC ensuite qui étaient concernées par le tracé et qui étaient dans notre fédération.

2250

2255

Et on a regardé un peu les critères qui préoccupaient tout le monde. C'est sûr que nous autres, c'est la partie agricole, la partie forestière. Il y avait aussi la partie humaine qui

2260 préoccupait les MRC. Et dans le tracé retenu par Ultramar, on a mis des points pour les parties humaines. Par contre, à La Présentation, on sait qu'il y a à peu près une quarantaine de maisons où est le tracé privilégié, où est Hydro-Québec, et ce sont des humains aussi et on traverse Saint-Marc, Saint-Mathieu-de-Beloeil, et il y a des humains aussi qui sont tout près. Alors, il y en a dans les deux tracés. Lesquels...? Il n'y en a pas de plus importants que d'autres, c'est un facteur aussi.

2265 Dans notre tracé privilégié Esso, privilégié par nous, plutôt, là, il y a des boulevards industriels où c'est de l'industrie. C'est une importance aussi mais l'agriculteur aussi à de l'importance, puis...

2270 Alors, on essaie de trouver aussi un endroit de moindre impact, soit au bout des terres, qui ne coupe pas en diagonal.

LE PRÉSIDENT :

2275 Dans le secteur de La Présentation, par exemple, on s'aperçoit qu'il y a un développement, la municipalité, c'est fait de façon très linéaire sur plusieurs kilomètres. Il faut quasiment, je ne sais pas jusqu'où il faut aller, mais il faut monter de plusieurs kilomètres pour arriver, j'imagine, à un endroit où on se retrouverait en milieu peu bâti. Alors, qu'on soit près de l'autoroute 20 ou à cinq kilomètres au nord, il semble qu'il y ait toujours beaucoup d'habitations et de commerces. Donc, c'est évident que ce n'est pas toujours facile de trouver le tracé optimal dans ça.

2280 D'ailleurs, j'aimerais vous faire réagir aussi sur la partie où vous dites : « Il y a 80% du tracé où est-ce qu'il y aurait une forme de consensus », mais qu'en est-il finalement du 20% restant, Madame Beaudry ou Monsieur Michon?

2285 **MME FRANCE BEAUDRY :**

2290 Bien, vous parlez du comité de concertation où on dit qu'on est d'accord à peu près à 80%. Le 20% c'est quand on fait le détour par Saint-Hyacinthe, où on va assez loin dans les terres, on revient après ça sur une terre. Parce que là, à ce moment-là, l'Hydro-Québec et Esso s'éloignent et là, ça fait des grands contournements. Et à Beloeil, où on va aussi assez loin, un grand contournement, et on revient près de l'autoroute 20 qui est le tracé qu'on a regardé tout le monde ensemble. Et là, à ce moment-là, on aurait pu aller beaucoup plus près de l'autoroute 20 ou beaucoup plus près du boulevard Industriel à ce moment-là.

2295 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2300

Tantôt, vous avez dit que s'il y avait utilisation du couloir Esso, il n'y aurait pas de compensation à défrayer, pourquoi?

MME FRANCE BEAUDRY :

2305

Dans l'entente... parce que c'est une servitude qui existe déjà. Alors, si on prenait l'emprise Esso qui est de 50 pieds de large et Ultramar a besoin de... C'est-à-dire je vais le dire en mètres, là, 15 mètres, et Ultramar a besoin de 18 mètres, à ce moment-là il y aurait le 3 mètres seulement qui serait compensé, parce que la servitude est déjà là.

2310

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Et vous croyez que Esso va laisser aller sa servitude comme ça?

2315

M. SIMON TRÉPANIÉRIER :

Bien, en fait, il y a deux choses là-dedans. Quand on dit que la servitude ne sera pas compensée de nouveau, c'est qu'elle est déjà sous servitude mais un poste de compensation... Exemple, la perte de récolte ou la compensation de perte de récolte, ça, ça va être payé aussi. Donc, il y a certains éléments, en fait l'élément principal qui est la servitude ne serait pas compensée de nouveau, c'est déjà une servitude.

2320

Par contre, c'est sûr que la disponibilité de la servitude par rapport à Esso, bien ce serait, en fait, à eux de répondre en tant que tels à cette question-là, mais on sait qu'en 92, quand Ultramar avait le projet de faire ce pipeline-là, en fait ce n'était pas eux mais une autre compagnie en tant que telle, Esso semblait vouloir vendre sa servitude à l'époque. Donc, on pose la question mais on n'a pas de réponse là-dessus.

2325

M. YVAN MICHON :

2330

Mais est-ce qu'on peut penser que même si Esso ne veut pas vendre son emprise, elle peut être expropriée.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2335

Peut-être. Ça c'est au choix du promoteur.

M. YVAN MICHON :

2340

C'est vrai, vous avez raison. Le choix du promoteur.

LE PRÉSIDENT :

Pas tous en même temps, s'il vous plaît. Oui, allez-y, Monsieur Trépanier.

2345 **M. SIMON TRÉPANIÉ :**

La servitude possédée par Esso, on parle d'une servitude de droit réel et selon nos premières recherches, c'est quelque chose qui pourrait théoriquement s'exproprier aussi. Donc, ça met tout en lien à la loi 229, là, elle peut être bonne, elle peut être contre mais enfin.

2350

LE PRÉSIDENT :

Mais ne spéculons pas. Il ne faut pas oublier que la loi 229 est inactive actuellement et elle va le demeurer tant et aussi longtemps que le Conseil des ministres n'aura pas pris une décision et le Conseil des ministres ne prendra pas une décision en disant : « Bon, installez le pipeline où vous voulez. » Ce n'est pas comme ça que ça va se passer.

2355

Donc, c'est-à-dire que le Conseil des ministres va avoir à se prononcer sur un tracé précis. Normalement, le ministre, lui, va soumettre une recommandation au Conseil des ministres quand le dossier va être mûr, on pourrait dire, lorsque le ministre va savoir où est-ce qu'il s'en va avec ça.

2360

Donc, c'est évident qu'il y a encore des discussions. Bien entendu, ce que l'on comprend aussi, c'est qu'il y a différents acteurs, on a mentionné Esso, on a mentionné le ministère des Transports du Québec également, ils sont venus en première partie de l'audience, les participants ont entendu la position. Ce qu'on a refait ressortir, que cette fameuse directive interne, qu'on pourrait appeler comme ça, est une directive interne, comme je viens de le dire, donc n'a pas été approuvée par un règlement, n'a pas été approuvée par une loi, encore moins, il n'en demeure pas moins, bien, c'est une position interne au Ministère, donc elle a une certaine solidité, mais c'est une position qui est interne au Ministère, ça aussi, mais le Ministère est un acteur. C'est certain qu'il n'accepterait pas qu'une conduite soit réaménagée n'importe comment si son emprise est touchée. Mais c'est un acteur. Donc on parlait de l'UPA, on parle également aussi de d'autres acteurs comme Esso, ministère des Transports.

2365

2370

Donc, la commission va essayer de pondérer tout ça. Bien entendu, on n'est pas au stade, on n'a pas d'étude. Vous avez d'ailleurs mentionné abondamment au niveau des critères, pondération des critères, vous m'avez aussi abondamment cité dans votre mémoire, effectivement, sur cette question-là de la pondération, qu'on doit utiliser des critères objectifs. Alors, bien entendu, ça veut dire que si on considère que les critères du promoteur étaient subjectifs, il ne faudrait pas les remplacer par d'autres critères subjectifs, il va falloir penser à quelque chose le plus transparent possible.

2375

2380

Disons, du côté de la commission, on va se pencher là-dessus pour voir qu'est-ce qu'on peut faire. Est-ce qu'on peut faire une ébauche de grille d'analyse, par exemple, qu'est-ce qu'on considérerait important? On va se pencher sur cette question-là.

2385 Effectivement, il y a des passages très, très intéressants, notamment, disons, personnellement, ce que je retiens ici, c'est quand vous faites la distinction entre les inconvénients ou les contraintes liées à une servitude aérienne et un pipeline. Je crois que c'est un élément très, très intéressant dans votre mémoire, que vous avez soulevé. C'est ce que je noterais... J'en prends bonne note personnellement, on va pouvoir en rediscuter en délibérations de commission, 2390 mais je trouve le passage très intéressant.

Moi, j'aurais encore un ou deux petits points.

2395 Si, par exemple, il y avait une méthode, une façon de procéder, transparente, à laquelle, bon, l'UPA participerait, bien entendu le promoteur, aussi, concerné par le projet participerait, et quel que soit l'avis ou, on pourrait dire, la conclusion de cette étude-là, parce qu'encore une fois lorsqu'on joue une partie il y a deux équipes, bien il faut accepter un vainqueur, il faut accepter un perdant, nécessairement, mais si la partie est *fair play*, est-ce que vous pouvez accepter autant d'être perdants que d'être gagnants, si l'exercice est bien fait? Non, c'est parce que les gens 2400 d'Ulramar, il y en a dans la salle ici, aussi.

M. YVAN MICHON :

2405 Je pense qu'on peut difficilement se prononcer au nom de tous les producteurs sur une question comme ça.

2410 Je voudrais revenir à la question que vous avez posée tantôt, au niveau des gens, comment est-ce que les gens perçoivent. Vous avez dit vous-même tantôt qu'en descendant de Drummondville, vous avez pu identifier le tracé presque partout assez facilement, parce qu'il y a des petites pancartes qui indiquent partout.

2415 Comme ils nous ont montré l'autre jour, quand on a eu la première séance du BAPE, il y avait des photos, il y avait rien chaque bord du pipeline. Tout s'est construit depuis ce temps-là, tout le monde qui s'est construit depuis ce temps-là était conscient du risque qu'il faisait. Vous l'avez dit vous-même, il y avait des pancartes qui indiquaient... ça fait 40 ans que les pancartes indiquent qu'il y a un pipeline. Les gens, les industries se sont installés le long pareil. Je pense qu'aujourd'hui, c'est le temps de réutiliser une emprise comme ça.

2420 C'est important aujourd'hui, on le dit : il faut recycler, il faut réutiliser. C'est important. Dans un cas comme ça aussi, c'est important je pense.

LE PRÉSIDENT :

2425 On comprend votre message mais on essaie de voir. Vous avez des arguments qui peuvent être intéressants en faveur d'une option Esso, maintenant il s'agit d'en évaluer la faisabilité, ce qu'on n'est pas en mesure de faire en ce moment.

De notre côté, nous, on va essayer de voir qu'est-ce qu'on peut faire, là, pour rendre les choses plus claires.

2430 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Monsieur Michon, tantôt vous avez dit : « Oui, peut-être que oui, peut-être que non », mais quels sont les éléments fondamentaux qui feraient en sorte que l'exercice soit très bien effectué avec les autres partenaires, c'est-à-dire les MRC, les municipalités, le promoteur, l'UPA?

2435 Pouvez-vous me dire quels sont les éléments qui sont requis pour que l'exercice soit sain et qu'en bout de ligne, il pourrait y avoir un consensus de la part de tous ces gens-là?

M. YVAN MICHON :

2440 On en a discuté là-dedans de ça. Pour notre part, on peut s'occuper du territoire agricole, des emplacements aussi qui sont sur le territoire agricole. Dans les parties zones blanches, là, on n'a aucun contrôle là-dessus. On ne peut pas forcer une municipalité qui est en zone blanche de passer dans l'emprise Esso directement, on ne peut pas.

2445 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Non, mais il faut quand même qu'il y ait un consensus quelque part. C'est sûr, comme vous dites, vous ne pouvez pas forcer, sauf qu'il faut quand même s'asseoir avec tout le monde, que tout le monde s'assoie ensemble.

2450

M. YVAN MICHON :

Oui. Oui.

2455 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Et à partir de ça, qu'il y ait des éléments qui soient mis de l'avant pour faire en sorte... et c'est pour ça que je vous pose la question : quels sont les éléments que vous verriez, qui feraient en sorte que l'exercice soit rentable et profitable à tous?

2460 **MME FRANCE BEAUDRY :**

Mais dans le comité de concertation, je dirais qu'on était, après plusieurs rencontres, on en est venu quand même à, je ne sais pas, 90%, 85% d'un consensus où on était d'accord avec eux. Il resterait juste une petite partie, puis on peut continuer à en discuter, là. Puis quand on s'est
2465 réuni, ce comité de concertation s'est réuni au mois de mars, je crois, fin mars, on avait demandé à Ultramar de nous rencontrer, il ne s'est pas rendu.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2470 Mais c'est ça que je veux dire. Est-ce que le promoteur vous a rencontrés, a discuté avec vous de cette nouvelle alternative-là, de regarder avec vous?

MME FRANCE BEAUDRY :

2475 Pas dernièrement, parce qu'on avait besoin de temps pour en discuter entre nous, et au mois de mars, on était près à les rencontrer, mais ils ne se sont pas rendus.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2480 Merci, Madame Beaudry.

LE PRÉSIDENT :

2485 Je vous remercie, j'aurais une dernière question. Tout à l'heure, il a été question d'un médiateur ou d'un neutre ou de quelqu'un qui est extérieur, à ce moment-là, aux enjeux. Est-ce que vous êtes réceptifs à ce qu'un tiers comme ça, là, qui aurait certains pouvoirs s'occupe du dossier, rencontre tout le monde, essaye de faire preuve de leadership dans le dossier? Comment vous voyez ça?

2490 **M. DANIEL GRÉGOIRE :**

Mais en premier lieu, il y aurait probablement lieu de se parler, de rencontrer Ultramar parce qu'on leur a demandé. Puis le comité avec les MRC puis tout ça, on est prêt à rencontrer Ultramar. On a déjà fait un bon bout de chemin. Après ça, si jamais on ne trouve pas de terrain
2495 d'entente, probablement qu'un médiateur pourrait être invité. Mais il faut commencer par les rencontrer.

LE PRÉSIDENT :

2500 Mais on a eu la même réponse des gens d'Ultramar en première partie d'audience.

M. DANIEL GRÉGOIRE :

Oui, mais peut-être pour expliquer le premier temps d'Ultramar. C'est que quand ils nous ont demandé de nous rencontrer, on leur a dit : « On va commencer par s'entendre régionalement, là, avec les MRC et ainsi de suite », puis c'est ce qu'on a fait. Puis au moment qu'on était prêt, bien le bébé était prêt, on voulait les rencontrer pour leur expliquer le cheminement qu'on a fait. C'est là que... c'est là qu'on en est rendu. Je pense qu'il est peut-être encore temps de se parler avec eux autres, puis on est disponible à ça.

MME FRANCE BEAUDRY :

Puis peut-être dire que les producteurs, ça fait longtemps, peut-être, qu'on en entend parler, mais les MRC, les municipalités, certains groupes, ça fait beaucoup moins longtemps qu'ils sont dans le dossier et on les a sensibilisés, mais ça ne fait pas tellement longtemps.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Mais vous comprendrez aussi que le processus se doit d'être transparent, parce que ça fait partie du processus d'audiences publiques. Donc, vous ne pouvez pas non plus vous en aller avec le promoteur négocié en cercle fermé, puis après ça, en arriver puis dire : bien, c'est ça. Parce qu'il faut tenir compte toujours des personnes qui pourront être impactées par un nouveau tracé. Et ces gens-là ont le droit de tout connaître et ont le droit de savoir qu'est-ce qui va arriver à ce moment-là. Donc, je pense que c'est dans cette optique-là qu'il faut que l'exercice se réalise.

MME FRANCE BEAUDRY :

On n'a pas de problème à avoir un médiateur non plus.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. YVAN MICHON :

Pour revenir, on a un petit peu le même problème que le CREM. À un moment donné, c'est un problème de temps. On est des producteurs agricoles, nous autres, on ne fait pas ça à plein temps, là. On s'est rencontré sur notre temps, au meilleur de notre connaissance, pour trouver le tracé qui avait le moins d'impact pour l'agriculture. C'est ça qu'on a fait.

LE PRÉSIDENT :

On comprend ça. Le promoteur doit défendre son projet, c'est certain.

M. YVAN MICHON :

2545 Si vous nous donnez 50 000 \$ chaque à l'année, puis on fait ça à plein temps, là, on va peut-être arriver à trouver des solutions plus facile que ça. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2550 Nous comprenons votre point de vue. Alors nous vous remercions pour votre mémoire.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2555 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2560 Je vais maintenant inviter le comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu, le COVABAR, monsieur Hubert Chamberland.

M. HUBERT CHAMBERLAND :

2565 Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir, Monsieur Lafond. Excusez, j'ai un mal de gorge ce soir, je vais avoir de la difficulté à parler clairement.

i vous avez le temps d'accepter que je prenne partie pour l'eau, alors je vais le faire avec beaucoup d'intérêt avec vous.

LE PRÉSIDENT :

2570 Allez-y.

M. HUBERT CHAMBERLAND :

2575 Vous avez en mains le mémoire du comité de concertation. J'aimerais peut-être juste, puisque je me suis permis de lire vos CV, simplement vous dire, en 15 secondes, que j'ai été président de l'Ordre des architectes pendant cinq ans, de 2001 à 2005; j'ai été président fondateur du Conseil régional de l'environnement de Montérégie – Richard Marois a fait une présentation en début de soirée; j'ai été président fondateur du regroupement des bassins versants du Québec, les 2580 33 bassins issus de la *Loi sur l'eau*, la politique de l'eau, et je suis président, depuis sa fondation en 2000, du Comité de concertation de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu. Et c'est au nom de ce comité que je vais m'exprimer ce soir auprès de vous.

2585 Pourquoi j'ai décliné ce que j'ai fait avant? Pour vous dire peut-être que je vais déborder un peu de certaines choses. Vous allez comprendre pourquoi, ce sera l'architecte, ce sera l'urbaniste que je suis, ce sera le citoyen que je suis et ce sera aussi le bénévole que je suis qui va parler avec vous ce soir.

LE PRÉSIDENT :

2590 Très bien.

M. HUBERT CHAMBERLAND :

2595 Je vous fais grâce, puis je pense que la majorité des gens connaissent le COVABAR, qui sont dans la salle. La première page explique le mandat du Comité de bassin, c'est accessible sur le site du COVABAR, c'est accessible au ministère de l'Environnement aussi sur son site.

2600 Ce qui est important de retenir, c'est que notre rôle est un rôle de représentation de la société civile. Nous ne sommes pas un groupe environnemental, c'est clair. Nous avons comme obligations de sensibiliser, informer, éduquer les habitants, les gens qui vivent sur le territoire du bassin versant; en ce qui nous concerne, c'est du Lac Champlain à Sorel, le grand territoire de l'écosystème sur la valorisation de l'eau, sa protection et pourquoi, quels sont les éléments incontournables qui vont faire en sorte qu'on peut protéger cette ressource-là.

2605 Notre organisation est composée d'un conseil d'administration de 14 personnes et aussi, ce qui est important, d'un conseil de concertation de 80 personnes, représenté par secteur. Il y a 14 secteurs donc, pour nous, la façon d'agir et d'interagir avec le milieu, c'est par la concertation.

2610 Quel objectif on met en chapeau de l'opération, c'est un développement durable. Un développement durable qui sera viable, soutenable et continu. Nous nous sommes permis, afin d'éviter toute ambiguïté, de vous donner quelques principes du développement durable, à la page 6 de mémoire, parce qu'on sait qu'il y a plus de 500 définitions de développement durable qui circulent dans notre monde, alors nous on s'est donné, on s'est doté de ces principes-là, en se disant que ce sont les éléments de référence, les bifurcations qu'on doit faire pour changer les mentalités.

2620 Donc, nos préoccupations concernant l'oléoduc, que les gens appellent un pipeline, sont les impacts majeurs que peut causer cette entreprise de mise en œuvre de oléoduc sur la ressource eau.

Nous avons participé au comité technique avec les MRC, avec l'UPA, avec les groupes environnementaux et nous sommes d'accord avec les conclusions du comité.

2625 Cependant, j'aimerais vous rappeler que dans cette démarche-là, nous nous sommes permis, nous l'avons souligné à la page 5, d'inviter l'organisme Ultramar à une de nos séances de concertation, le 14 octobre 2006. Nous nous sommes permis de le faire parce que nous

2630 n'avions pas été approchés, nous croyons que nous sommes l'organisme qui doit faire en sorte d'éveiller les attentions auprès des gens sur la protection des milieux humides, des forêts, des espèces en danger, des petits cours d'eau tributaires de la Richelieu – parce que vous savez comme moi, surtout vous qui avez, semble-t-il, œuvré au milieu de l'eau, que lorsqu'on est dans la rivière, il est trop tard pour réparer quoi que ce soit en ce qui concerne la qualité de l'eau. Il faut travailler en amont, vers la dorsale du bassin versant.

2635 Donc, nous avons invité l'entreprise, qui s'est présentée chez nous en nous présentant ce qu'ils avaient l'intention de faire et en nous assurant qu'ils feraient leur possible pour faire en sorte qu'ils protégeraient les milieux pour lesquels nous voulons défendre la qualité, c'est-à-dire les boisés, c'est-à-dire les milieux humides, c'est-à-dire les petits cours d'eau, les fossés, toutes les plantations qui servent à filtrer l'eau avant qu'elle se rende en milieu définitif, c'est-à-dire la rivière.

2640 Je dois vous dire qu'on a été surpris parce que lors de leur présentation, l'entreprise nous a dit, par la voix de son consultant, que leur étude d'impact serait disponible deux jours plus tard, le lundi suivant, puisque c'était un samedi matin. Alors, il était pratiquement impossible pour nous, cette journée-là, de faire de la concertation avec l'entreprise. Depuis lors, on n'a pas eu aucun signe de vie de leur part. Je comprends, ils ont peut-être d'autres chats à fouetter, mais je veux
2645 vous souligner que la perception que nous en avons, c'est qu'ils ont dans leurs poches une autorisation à l'unanimité de l'Assemblée nationale de passer un pipeline de Québec ou de Lévis à Montréal et ils se sont dit : on va le passer. Et nous, on a l'impression qu'ils vont le passer. Et on a l'impression qu'on est comme la petite abeille qui vient les déranger en leur disant : écoutez, il y a des choses que nous faisons maintenant, que nous devons faire en 2007, 2008, 2009, que nous
2650 ne faisons pas avant 2002.

2655 Le même projet, réalisé il y a 10, 15 ans, n'aurait pas passé et n'aurait pas eu les contraintes qu'il a aujourd'hui. La société change, elle évolue et on ne peut pas banaliser l'opération, tout en comprenant que notre territoire a été graduellement dégradé par le temps au niveau de ses boisés. En Montérégie, il y a à peine, il y a moins de 15% de tissu boisé. Dans le temps de Champlain, il y a 400 ans, c'était tout boisé. La norme est 30% qu'on reconnaît comme étant une norme minimale acceptable pour une région. Les milieux humides sont à 3.8% dans notre territoire. Il n'y en a presque plus.

2660 C'est certain qu'ils ont été endommagés, détruits par l'aménagement des municipalités. Je le sais, comme urbaniste, on a souvent considéré des marécages comme des endroits nauséabonds et qu'on était mieux de construire des bungalows là-dessus ou de faire un parc industriel, puisque ça donne plus de taxes et ça nous permet d'avoir une municipalité qui est en meilleure santé financière.

2665 Je pense que la commission doit s'interroger sur la pertinence de continuer dans cette opération-là, avec ce dossier-là comme avec les autres dossiers dans l'avenir. Est-ce qu'on doit toujours massacrer le territoire, et en se disant : l'eau, ce n'est pas important, c'est dans la rivière, on va la traiter, on va la filtrer. Mais plus ça va aller, notre eau douce est en péril, et moi je

2670 dis que le promoteur de cette opération, quel que soit le tracé – et là, c'est pour ça que pour nous,
le COVABAR, on n'a pas à s'interroger sur le tracé a), b) ou c), je pense que les autres le font, et le
font très bien, on n'a pas les outils pour le faire.

2675 I faut savoir que notre organisation est une des 33 nommées ou identifiées par le ministère
de l'Environnement et il faut savoir, Messieurs les commissaires, que nous recevons 65 000 \$ par
année pour faire notre travail, qui consiste à faire la caractérisation du territoire au complet, de faire
un Plan directeur de l'eau, qui n'est pas encore terminé, avec les moyens que nous avons. Alors,
pensez-vous que nous pouvons, nous, faire la démonstration au promoteur de ce qu'il faut faire,
avec 65 000 \$ dollars en poche?

2680 Je pense que c'est un contexte tout à fait différent. C'est au promoteur à nous dire, à la
population et par l'entremise de notre Table de concertation, qu'est-ce qu'il entend faire pour
sauvegarder les boisés, sauvegarder les milieux humides et faire en sorte que la ressource eau
soit valorisée sur le territoire, après qu'il aura fait son intervention.

2685 Si vous me permettez, peut-être que je peux vous lire les 8 points. Est-ce que vous trouvez
que ça sera trop lourd, à la page 8? C'est ce que nous avons demandé au promoteur pour faire
notre journée de concertation, nous lui avons soumis ce texte-là.

2690 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

2695 **M. HUBERT CHAMBERLAND :**

Ça va? Nous lui avons demandé : « Quand vous allez venir nous rencontrer, nous
aimerions que pour faciliter l'atteinte de consensus, un certains nombres de pistes vous sont
proposées. » Et on en a proposé 9.

2700 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 8 : « Prévoir des mesures d'atténuation [...] »

Fin de la phrase à la page 8 : « [...] nécessaire à la qualité de l'eau [...] »

2705 C'est toujours en fonction de valoriser et de protéger notre eau.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 8 : « Établir les impacts négatifs [...] »

2710 **Fin de la phrase à la page 8 : « [...] valorisation des boisés [...] »**

On parle de superficies forestières du territoire du bassin versant.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2715 **Début de la phrase à la page 8 : « Évaluer et apporter des solutions [...] »**

Fin de la phrase à la page 8 : « [...] de notre bassin versant?

2720 En conclusion, nous demandons, par le dépôt de ce mémoire, que le projet quel qu'il soit retenu, le tracé, bien sûr qu'on appuie celui qui est proposé par la MRC, par le groupe de MRC, mais comme je vous ai dit il y a quelques minutes, quel que soit le projet, il y aura des impacts négatifs sur la qualité de l'eau.

2725 Alors, on demande que le tracé et les interventions nécessaires à sa réalisation soient accompagnés de mesures d'atténuation des impacts négatifs sur la qualité de la ressource eau. Exemple, chaque fois qu'on va toucher à un boisé, à un milieu humide, à une faune, une flore en danger, à la nappe phréatique, on veut savoir du promoteur quelles sont ces mesures. Ce n'est pas à nous, nous on est là pour faire en sorte que ça se fasse. Si on avait les moyens de le faire, nous le ferions et nous inviterions le promoteur de le faire. Il faut ajouter que notre participation à l'organisation de bassin est une participation bénévole – que des mesures supplétives et des solutions compensatoires pour palier à la destruction des divers habitats, qu'ils soient aquatiques, fauniques, floristiques et de la perte des milieux boisés et humides soient convenues afin d'éviter les pertes inestimables à court et à long terme pour l'écosystème du bassin. Le territoire de la Montérégie est un des territoires les plus fragilisés au niveau des milieux humides et des boisés.

2730 Je pense qu'il est temps de crier haut et fort, et ce soir je me contiens, je vous le dis juste amicalement, il faut que la commission regarde ça avec un grand sérieux parce que plus on va aller comme ça, plus on s'autodétruit.

2740 Et j'entendais, vous aviez tantôt, vous avez assisté comme moi à la présentation d'un jeune homme de 13 ans, et c'est un peu pour lui et ses enfants qu'on travaille ici ce soir.

2745 Qu'à titre réparatoire, si la destruction des habitats et des milieux concernés sont incontournables, parce qu'il se peut que pour réaliser un tel projet on n'ait pas le choix de détruire des écosystèmes ou des milieux humides ou boisés intéressants, mais que le promoteur du projet accepte et convienne qu'en d'autres endroits – s'il ne peut le faire sur le site même, qu'en d'autres endroits, soit dans le bassin versant, de préférence, puisque c'est un écosystème – sur le territoire de l'écosystème, des ouvrages de valorisation soient entrepris à ses frais afin de remédier et de réhabiliter d'autres parties du territoire sérieusement dégradées, permettant de réduire ainsi les pertes inestimables du tracé retenu.

2750 Puis dernièrement, que des solutions à convenir respectent les enjeux et les objectifs du plan directeur de l'eau du bassin versant. Je pense que ça serait tout à fait logique de le faire.

2755 En conclusion, le COVABAR souhaite que toute intervention sur le territoire du bassin versant se réalise par un développement qui prescrit des solutions durables, viables, soutenables et continues, respectueuses de la valorisation de la ressource eau.

2760 J'aimerais vous dire que mon collègue président du CR Montérégie a lancé l'idée d'une fondation. Moi, je ne vous parlerai pas d'un outil. D'ailleurs, ça a été décrié ouvertement par le promoteur, puis je me permets de vous lire une petite réaction du promoteur, qui me fait sourire puis qui m'inquiète beaucoup aussi en même temps. Le promoteur dit, en disant qu'on ne créera pas de fondation :

2765 « *Nous allons travailler de concert avec le gouvernement grâce aux politiques d'efficacité énergétique. Il existe plusieurs programmes gouvernementaux pour inciter les gens à modifier leurs habitudes de consommation, commente le vice-président aux Affaires publiques, monsieur Forget. Avec la présence de tous ces mécanismes, une fondation serait inutile.* »

2770 Ce que je veux souligner, c'est qu'il n'est pas question d'efficacité énergétique, là. Il n'est pas question de l'objet même du transport du pétrole, il est question d'intervention dans un milieu naturel qui va être blessé, qui va être chamboulé, qui va être détruit en grande partie. Ça n'a aucun lien avec la consommation de pétrole ou pas. Il y a une intervention qui va se faire d'un point A à un point B sur le territoire du bassin versant de la rivière Richelieu. Nous croyons qu'on doit avoir une approche sensible, respectueuse et vigilante.

2775 De plus on ajoute – c'est dans le journal de fin de semaine, c'est pour ça que je l'ai apporté : « *C'est le tracé qui aura le moins d'impact sur la population.* » Il n'y a pas que la population. La population a besoin d'eau pour vivre, la population a besoin d'un territoire de qualité, la population a besoin de se retrouver dans un milieu sain pour être en santé. Je n'ose pas vous le lire mais je le lis parce que : « *Les dénigreur n'ont pas réussi à démontrer que notre tracé peut entraîner des conséquences néfastes.* »

2785 Je ne prends pas ça pour le COVABAR mais nous, nous ne sommes pas des dénigreur, on ne se sent pas visés, mais nous ne pouvons pas démontrer à Ultramar, le COVABAR ne peut pas démontrer quel est le meilleur tracé puis quoi faire pour sauvegarder la ressource eau, parce que nous n'avons pas les moyens de le faire.

2790 Nous pensons que la commission devrait réfléchir au fait que toute intervention sur le territoire du bassin a un impact réel sur la qualité de l'eau et qu'elle doit en saisir le promoteur et qu'elle devrait inviter le promoteur à faire des propositions et si nous pouvons collaborer, nous le ferons, pour qu'il y ait des compensations réalistes et équitables.

2795 Quand je dis équitables, je prends, par exemple, une surface de boisé mature de plusieurs centaines d'années qui est détruite, ne peut pas être remplacée par des petits arbres de même surface avec des troncs de deux pouces et demi de diamètre. On se comprend, il y a des moyens d'évaluer ça. On n'a pas, nous, les moyens de le faire, il va falloir que quelqu'un le

2800 fasse. Soit que ce soit le gouvernement qui le fasse et qui l'impose, soit qu'on demande au promoteur de nous le suggérer pour qu'on regarde puis qu'on valide, mais il y a un travail à faire. Et je pense que l'outil d'une fondation, pour moi, c'est accessoire, ce n'est même pas pertinent. Ce qui est pertinent c'est savoir qu'est-ce qu'on doit faire et où on s'en va avec ça.

Et je termine là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

2805 Je vous remercie pour votre présentation. Je pense que ce point-là est intéressant sur la notion de compensation. Effectivement, que ces compensations, c'est un dernier recours tant qu'à moi, donc l'idée est de ne pas faire d'impact ou de les atténuer de façon très efficace. En dernier recours, si ce n'est pas possible, là, nous pouvons envisager à ce moment-là une compensation
2810 qui doit se faire en lien avec l'élément environnemental perturbé. Si c'est l'eau, il ne faut pas assainir l'air, par exemple, si c'est l'eau le problème.

2815 Pour ce qui est des fondations également, je pense que ça aussi c'est important de le souligner. Une fondation générale, bien ça peut être lié à une participation sociale d'une entreprise, mais ça ne saurait être invoqué en lieu et place d'une compensation, effectivement, parce que là il y aurait eu impact quelque part et on donnerait l'argent ailleurs. Ça aussi je comprends.

M. HUBERT CHAMBERLAND :

2820 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2825 Mais j'aurais une autre remarque aussi à faire, en fonction de votre présentation, qui est très importante. Bon, vous dites, bon, le BAPE... oui, le BAPE, régulièrement, passe des messages mais il faut quand même souligner que les projets, bien qu'ils soient souvent importants, comme ici on parle d'un projet autour de 250 millions, ça représente quand même qu'une petite fraction de l'activité économique. Les dossiers qui viennent devant le BAPE, je n'ai jamais chiffré, là, mais c'est un petit pourcentage.

2830 En Montérégie, dans les dernières années, des projets qui viennent devant le BAPE, je ne sais pas, c'est 1% ou 2% ou 3%, j'imagine, 5% au maximum. Il s'en fait de l'activité, il s'en fait du développement domiciliaire et autre actuellement sur le bassin versant de la rivière Richelieu.

2835 De quelle façon vous voyez ça? Parce que là, oui, là, vous avez une tribune, nous avons une tribune, des fois le BAPE passe ses messages, mais il y a quand même plein, des centaines ou des milliers de petits projets qui vont se faire en Montérégie cette année, qui ne sont pas soumis à une tribune publique.

M. HUBERT CHAMBERLAND :

2840

C'est juste.

LE PRÉSIDENT :

2845

Qu'est-ce que vous pensez de ces différents petits projets-là, de leur impact?

M. HUBERT CHAMBERLAND

2850

Ils sont aussi dangereux sinon plus dans certains cas. Il nous arrive, il nous est arrivé tout dernièrement d'intervenir auprès de la Ville de Beloeil, entre autres, pour modifier un Plan d'aménagement de milieu boisé et de milieu humide. Est-ce qu'on réussira? Je ne le sais pas. Mais notre rôle est beaucoup plus un rôle de sensibilisation qu'un rôle de... On ne peut pas, c'est notre mandat de sensibiliser, d'éduquer et d'informer les gens. On ne peut que faire ça.

2855

Alors, c'est certain que si tout le développement de notre territoire était relié à des audiences comme ce soir pour ce projet-là, probablement que la notion d'information et de sensibilisation passerait plus rapidement sur l'ensemble de ce territoire, du Lac Champlain à Sorel.

2860

Mais nous le déplorons, je sais que nous avons un travail énorme à faire ailleurs qu'à la commission ici, notamment auprès du ministre qui sera éventuellement nommé, je le pense, dans quelques jours, et aussi de nos députés qui ont des décisions à prendre.

2865

Mais depuis 2000, ce qui reflète notre motivation, c'est que de plus en plus les gens nous appuient et nous sollicitent pour que nous avancions dans ce domaine-là, et puis que nous continuions à sensibiliser les décideurs sur leur territoire et surtout celui qui est tout près de l'intervention.

LE PRÉSIDENT :

2870

Très bien, je vous remercie.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2875

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous vous remercions pour votre présentation. Je vais maintenant inviter monsieur Pierre-Emmanuel Paradis.

2880 Alors, Bonsoir Monsieur, à vous la parole.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Bonsoir.

2885

PIERRE-EMMANUEL PARADIS :

2890 Alors, mon nom est Pierre-Emmanuel Paradis, je suis économiste principal chez Groupe d'Analyse et puis ça fait une quinzaine d'année environ que je travaille dans le domaine de l'économie appliquée. On a beaucoup parlé durant les audiences publiques des questions de compensation à être versée aux propriétaires, de la nature de la compensation, des différentes formes que ça peut prendre, les possibilités de versement. On a parlé d'anuités et de redevances et puis j'aimerais ça contribuer, justement, en parlant un petit peu de ces concepts-là, ce que ça raisonne chez moi et puis de la façon dont ils sont appliqués dans le présent projet.

2895

Donc, en 2006, il y a une entente cadre qui a été conclue entre l'UPA et Ultramar qui couvrait justement toutes sortes d'aspects relatifs au projet, dont des mesures d'atténuation, la gestion de l'emprise, des conventions juridiques mais aussi, et surtout en ce qui me concerne, la question de la compensation des propriétaires agricoles et forestiers.

2900

Alors, cette compensation donc, selon l'entente, était la somme de 12 postes liés essentiellement à l'utilisation et à l'empiètement du projet sur les territoires. Donc, par exemple, on parle de compensation pour les coûts de relevés techniques, l'arpentage, l'acquisition de la servitude, la signature des conventions légales, les pertes potentielles de récoltes, et cetera, donc toutes des choses qui ont trait à l'utilisation puis à l'empiètement sur le terrain des propriétaires par le pipeline.

2905

Donc, une première question qu'on peut se poser, c'est : est-ce que c'est normal qu'il y ait une compensation dans ce cas-là? Puis la réponse c'est évidemment que oui, pour la simple raison que le terrain va perdre une partie de sa valeur, le propriétaire perd une partie de l'usage de son terrain durant le projet. Donc, nécessairement, il doit être compensé pour ce bien-là qui est à lui. Donc, c'est tout à fait normal qu'il y ait compensation.

2910

L'autre chose aussi que j'ai notée, c'est que le principe du calcul de la compensation, donc pas la compensation en dollars comme tels mais son principe, comment est-ce qu'elle doit être calculée, a été fixé d'un commun accord, justement entre l'UPA et Ultramar, donc on peut dire qu'à priori, étant donné que c'est une entente qui a été faite de gré à gré en toute transparence là-dessus, que c'est quelque chose qui est à la fois raisonnable et valide, parce que c'est, bon, c'est une entente mutuelle sans entrave.

2915

2920

Donc, à partir de là, les principes sont établis et puis là, maintenant, il faut qu'Ultramar et les propriétaires s'entendent individuellement sur les montants de compensation qui vont devoir être versés, compte tenu des caractéristique de leur propriété et la taille du passage, et cetera.

2925 Maintenant, le fait qu'une certaine négociation ait eu lieu avant, facilite les choses comparativement, par exemple, à un scénario où est-ce que les promoteurs ont été cogner à la porte des je ne sais pas combien de propriétaires pour essayer de négocier un par un, avec des critères différents à chaque fois, donc c'est fait de façon peut-être à faciliter les choses.

2930 Maintenant, en termes des scénarios de versement de la compensation, pour un propriétaire, la seule chose qui est vraiment importante c'est le montant global de la compensation qu'il ou elle va recevoir.

2935 Donc que le montant soit versé en une fois, qu'il soit versé en annuité, qu'il soit versé en perpétuité, sur cinq ans avec un taux d'intérêt, peu importe, la seule chose qui compte c'est que, bon, en termes économiques, on dit que la valeur actualisée des montants qui sont versés soit équivalente. Pour parler en français, ce que ça veut dire c'est qu'on regarde, bon, bien il y a un arbitrage à faire entre avoir l'argent tout de suite puis avoir l'argent plus tard. Comme par exemple, si on parle d'un taux d'intérêt de 3 ½%, la personne a à faire le choix entre recevoir 100 \$ tout de suite puis 103,50 \$ plus tard. Puis à partir de là, bien il y a toutes sortes de scénarios qui sont
2940 possibles. Ça peut-être une perpétuité, ça peut-être, comme je l'ai dit, sur deux ans, cinq ans, peu importe, mais dans la mesure où c'est équivalent, il n'y a pas d'avantage qui est marqué à avoir à choisir une ou l'autre des formes de versement.

2945 Et puis mon troisième point, c'est la question des redevances sur les prix du pétrole qui pourraient être reçues pour les propriétaires chez qui passe le pipeline. Évidemment que c'est une idée qui est très séduisante. Le prix du pétrole depuis cinq ans, six ans a augmenté d'environ 50% à la pompe, donc c'est sûr qu'à long terme, ça peut être une idée qui peut être intéressante. Sauf que, par contre, ce n'est pas logique sur le plan économique, ça ne se tient pas pour, en fait, certaines raisons qui ont trait à : c'est quoi le concept d'une redevance puis comment est-ce que
2950 ça s'applique dans ce cas-ci.

2955 Si on regarde c'est quoi la définition d'une redevance, il y a vraiment trois composantes à la définition qui sont importantes : la première, c'est que c'est une somme qui est payée, donc la redevance c'est l'argent qui est payé; le deuxième point c'est que cet argent-là est payé pour l'utilisation ou l'exploitation d'une ressource; et le troisième point c'est que cette ressource-là qui est exploitée ou utilisée appartient à quelqu'un.

2960 Je vous donne un exemple : si j'ai une source d'eau chez moi et puis il y a quelqu'un qui veut venir et puis puiser l'eau, l'embouteiller, puis la vendre ailleurs. Parfait, il n'y a pas de problème, cette personne-là peut venir installer un petit puits chez moi et puis va me payer une redevance selon la quantité d'eau qui va être puisée chez moi et puis le prix du marché de cette eau-là.

2965 J'ai entendu tantôt aussi la comparaison avec les éoliennes. Les éoliennes, c'est un autre bon exemple. Alors, qu'est-ce qui se passe avec les éoliennes en termes des ressources qui sont consommées?

2970 La première chose c'est que l'éolienne est installée sur le terrain, donc il y a une partie du terrain qui n'est plus utilisable pour d'autres choses que l'éolienne. Deuxièmement, il y a un impact visuel et sonore qui doit être compensé pour le propriétaire et puis la troisième chose c'est que l'éolienne va capter le vent qui passe au-dessus des limites de la propriété, qui est également une ressource dont dispose le propriétaire.

2975 Alors, dans ce cas-là c'est parfaitement normal de recevoir des redevances qui sont liées au prix de l'électricité pour la ressource vent, parce qu'on extrait ce qui permet directement de produire de l'électricité. Par contre, pour ce qui est soit de l'espace qu'occupe l'éolienne ou de l'impact visuel et sonore, à ce moment-là on parle d'une compensation uniquement basée sur la valeur marchande de la propriété, ça n'a rien à voir avec les prix de l'électricité.

2980 Alors, ici pour ceux qui voudraient des redevances, j'ai le plaisir d'annoncer que c'est effectivement une redevance, la forme de compensation qui est choisie, parce que la ressource qui serait utilisée par le projet est précisément la ressource qui est détenue par les propriétaires, c'est-à-dire leur terrain.

2985 Donc, on utilise une partie de leur terrain, on les rétribue pour la partie de leur terrain qu'on utilise – en fonction de quoi? En fonction de la valeur de cette ressource-là qui est la valeur marchande du terrain. Donc, c'est une forme de redevance mais qui n'est pas du tout liée au prix de l'énergie.

2990 Je dirais peut-être, le dernier point, c'est que le fait que le pipeline transporte des produits pétroliers, pour moi ça n'a aucune espèce d'importance. Que ce soit du plutonium liquide ou des eaux usées, ça n'a pas d'importance parce que les propriétaires n'ont pas de droit de propriété sur le liquide ou la chose qui va se promener dans le tuyau.

2995 Donc, juste pour vous donner un exemple, imaginons par exemple qu'un poste de péage arrête les camions puis dise : on ne va pas te charger selon ton poids mais on va te charger selon la valeur de ton chargement. Donc, s'il y a un camion qui transporte des télévisions plasma, bien à ce moment-là, attention, il va passer à la caisse, ça va lui coûter des milliers de dollars pour passer. Alors que si un camion transporte des cailloux, bien là, on va lui dire : bon, bien, donne-moi quelques sous noirs puis ça va suffire.

3000 Donc, pourquoi c'est complètement illogique? C'est parce que le péage est là pour une raison, c'est pour le droit de passage sur la route et puis l'utilisation de la ressource route est en fonction, premièrement, du poids du camion, puis deuxièmement de la distance qu'il va parcourir sur la route. Alors, à ce moment-là pourquoi on fait payer les camions? On les fait payer pour le poids, pour la distance, et c'est comme ça que les péages sont organisés. Donc, il n'y a pas de lien avec le contenu de la cargaison.

3010 Alors, essentiellement, donc en conclusion, je reprends les trois grands constats que j'ai remarqués : premièrement que le calcul de la compensation est basé sur la nature des désagréments qui sont occasionnés, donc par l'utilisation du terrain. C'est possible de recevoir la

compensation selon diverses sortes de versements puis il n'y a pas d'avantages particuliers à l'un ou à l'autre, et puis troisièmement, bien que l'idée d'une redevance basée sur les prix du pétrole, ça peut être intéressant ou alléchant, mais ce n'est pas applicable dans un cas comme celui-ci.

3015 Donc, voilà. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3020 Merci pour votre présentation.

 Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3025 Monsieur Paradis, pour avoir fait des éoliennes, en fait j'ai présidé le projet dans la MRC de Rivière-du-Loup, l'implantation d'un projet d'éoliennes et, c'est drôle, il n'y a aucun cultivateur ou aucun propriétaire de terrain qui est venu me dire que la ressource vent lui appartenait. À ce que je sache, le vent, il n'appartient pas à quelqu'un en particulier, il appartient à personne.

3030 Or, votre exemple de dire que la compensation pour des éoliennes, une redevance pour les éoliennes c'est valable parce que la personne qui a une éolienne sur sa propriété, le vent lui appartient alors que c'est complètement – en tout cas, à mon point de vue à moi – je trouve complètement farfelu de dire que une éolienne, un propriétaire qui a une, ou deux, ou trois, ou cinq éoliennes a la gérance et même la possession du vent.

3035 C'est à peu près la même chose pour un pipeline. C'est-à-dire que le propriétaire du pipeline transporte un produit ou des produits, mais il passe sur des terrains. Il passe de la même façon que le vent passe sur des terrains, n'est-ce pas?

3040 **PIERRE-EMMANUEL PARADIS :**

 Bien, moi, je ne le vois pas comme ça du tout. En fait, le vent, vous avez raison, la personne n'a pas un droit de propriété sur le vent, mais le vent c'est là qu'il passe, c'est là qu'il se trouve.

3045 Alors, si on veut le capter on n'a pas le choix que de s'installer chez le propriétaire. Et le fait qu'on capte le vent fait qu'on crée cette énergie-là. Si le tuyau passe quatre pieds à côté, il y a la même ressource, mais qu'il passe à côté du terrain ou sur le terrain, le terrain a aucune création de la ressource. On n'extrait pas du pétrole du terrain. Si on creuse la terre puis on la revend chez
3050 Ro-Na pour faire de la terre de jardin, on extrait de la ressource. C'est normal à ce moment-là de compenser pour la terre. Mais qu'on installe un tuyau, c'est exactement comme un droit de passage sur une autoroute et puis ce n'est pas... En tout cas, pour moi, c'est très, très différent ces deux choses-là.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3055

J'ai juste un petit peu de difficulté à vous suivre dans votre raisonnement. Monsieur Germain?

LE PRÉSIDENT :

3060

Oui, ça, pour revenir à cette question-là, je crois qu'il ne faut pas mélanger... Dans le cas des projets d'éoliennes, par exemple, on a vu, et il y a encore des débats de toute façon sur cette question-là, mais on sait que les gens ne sont pas compensés à cause de l'impact visuel ou de l'impact sonore parce que les voisins ne reçoivent pas un sou, les voisins du propriétaire. Le voisin peut être plus près, sa résidence peut être plus près de l'éolienne que le propriétaire concerné, et il ne reçoit pas de compensation.

3065

3070

Moi, ce que je note de ça, c'est que c'est une question d'acceptabilité sociale. C'est qu'on s'est dit : bien, si on fait participer les gens, on les mets dans le coup, à ce moment-là, bien on peut implanter plus facilement nos projets parce que les gens se sentent impliqués dans le dossier.

3075

Je crois que c'est surtout ça, le point. On peut convenir qu'il y a une différence d'approche au point de vue logique et économique. Bon, l'extraction de l'énergie à travers le vent versus du transport, mais toute comparaison est boiteuse. Pour une route, c'est ce que le ministère des Transports achète en pleine propriété, un terrain. Un cultivateur ne peut pas continuer à cultiver sur les chaussées de l'autoroute 20, par exemple. On se comprend? Donc, encore là, il y a des nuances.

3080

3085

C'est certain que toute comparaison, et il faut toujours faire attention, mais il n'en demeure pas moins que mon impression à moi, c'est que les prochains projets – là, on parle de pipeline mais la prochaine ligne à 735 qui va vouloir s'amener vers Montréal, ça aussi j'ai l'impression que ça va discuter fort parmi la population qui serait impactée par une nouvelle emprise qui pourrait avoir 80 mètres, 80, 90 mètres, une emprise en propre, là, d'une ligne à 735 parce que Dieu sait, il y en aurait encore. Avec les projets hydroélectriques qui sont dans l'air, il y a au moins une nouvelle ligne à 735 qui s'en vient, qui va venir de la Côte-Nord. Où va-t-elle passer exactement, je l'ignore. Mais on peut penser que les débats similaires à ce qu'on entend ici concernant des redevances ou au moins un loyer, là, si on ne veut pas utiliser le mot redevances, il y aurait peut-être le mot loyer, ça va repartir. Les gens ont pris exemple sur les éoliennes.

3090

3095

Moi, c'est mon constat que je fais personnellement, ça inspire les gens, c'est normal que les gens prennent des exemples et essaient de les transposer. C'est un réflexe légitime. C'est pour ça que oui, votre mémoire est intéressant en explication de comment l'anuité sera versée ou, et cetera, mais je pense qu'il faut être prudent au niveau final en disant : ah, ce n'est tellement pas pareil que ce n'est pas applicable. Mais je crois qu'il faut être prudent dans les conclusions que vous tirez de cette question-là, de la redevance.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Et d'ailleurs, ce matin je lisais que dans le coin de Park-River, il y a un projet, effectivement, un autre projet d'éoliennes. Et le promoteur a décidé, pour obtenir une espèce

3100 d'acceptabilité sociale, de compenser et d'offrir une redevance annuelle à des personnes qui sont
près de l'éolienne mais donc, ce n'est pas sur son terrain. Donc, c'est tout cet aspect-là, je pense,
qu'il faut regarder, et c'est pour ça quand tantôt je disais que je n'étais pas tout à fait d'accord avec
votre point de vue, en disant que un, c'est comme ça, et l'autre c'est comme ça. Il ne faut pas être
rigide, vous comprenez?

3105

PIERRE-EMMANUEL PARADIS :

Ah, tout à fait, puis...

3110

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Et je pense que cette notion-là de compensation ou de loyer annuel ou de redevance,
appelons-la comme on veut, fait beaucoup son chemin et c'est une chose que la commission va
devoir regarder attentivement.

3115

PIERRE-EMMANUEL PARADIS :

En tout cas, je pense que mon point de vue est clair là-dessus. Je voulais juste revenir sur
votre exemple d'éoliennes tantôt.

3120

En tout cas, je ne sais même pas précisément comment tous les propriétaires sont
compensés dans les projets, mais ça me semble tout à fait normal que le propriétaire qui a un
impact visuel sur son terrain du fait de l'éolienne – est-ce que c'est un impact positif qui attire des
touristes ou est-ce qu'au contraire ça fait fuir les gens, ça fait baisser la valeur des propriétés, je
n'en sais rien, mais c'est normal que si on change l'aspect d'une propriété à jamais à cause de ça,
qu'il y ait une forme de rétribution ou de compensation pour les gens qui ont à vivre avec ça.

3125

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3130

Je vous dirais que règle générale, les éoliennes sont installées surtout dans des pics
rocheux où le cultivateur ne cultive pas. Ça veut dire que ça ne fait pas grand changement au
niveau de production de la terre.

3135

C'est sûr qu'il peut y avoir parfois un aspect visuel, mais il n'en demeure pas moins que
souvent le producteur reste quand même à deux ou à trois kilomètres de cette terre-là où c'est
installé.

3140

Donc, il faut encore une fois relativiser tout ça et faire en sorte qu'on dise : bon, bien
écoute, quels sont vraiment les impacts? Parce qu'il y a des inconvénients, finalement, à tout
passage d'une infrastructure, que ce soit un réseau d'égouts ou peu importe, il y a des servitudes
qui sont prises et ça a des inconvénients.

3145 Donc, il s'agit de voir de quelle façon ces inconvénients-là peuvent être pris en compte, et non seulement par, peut-être par des postes de compensation mais regarder dans un ensemble peut-être plus intéressant pour toute le monde en bout de ligne.

LE PRÉSIDENT :

3150 Alors, nous vous remercions.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Monsieur Paradis.

3155 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais maintenant inviter madame Esther Bolduc.

3160 Bonsoir, Madame, à vous la parole.

MME ESTHER BOLDUC :

3165 Bonsoir. Ce que je voulais dire c'est je suis d'avis que la pétrolière Ultramar devrait revoir son tracé dans le boisé de Verchères.

3170 Trop longtemps, les humains ont fait du développement sans se soucier des conséquences. C'est ainsi qu'on se retrouve aujourd'hui avec plusieurs problématiques environnementales. Je crois qu'avec les erreurs du passé, il m'apparaît important de voir à long terme et de penser aux conséquences pour le futur et pour l'environnement.

Le tracé choisi traverse le boisé de Verchères. Ce boisé est protégé par une réglementation, les coupes à blanc y sont interdites.

3175 Pourquoi Ultramar aurait le droit de couper, faire des coupes à blanc pour passer son pipeline alors que le propriétaire lui-même n'a pas le droit de le faire? Moi, en tout cas, ça me semble que ça n'a pas de bon sens.

3180 Comment la MRC puis comment les villes, comment le ministère de l'Environnement pourraient, après, empêcher les propriétaires de faire des coupes à blanc quand le gouvernement lui-même leur donnerait l'autorisation, à la pétrolière, de le faire. Ça n'a pas de sens là, ça n'a vraiment pas d'allure. C'est comme se tirer dans le pied. Moi, en tout cas, je le vois de cette façon-là. Je trouve que c'est complètement à l'encontre de la protection des couverts forestiers qui sont déjà très, très bas en Montérégie.

3185 Pour moi, une réelle volonté de minimiser l'impact sur l'environnement devrait éviter totalement la coupe forestière dans les secteurs où le couvert forestier est de moins de 30%. À moins que vraiment ils n'auraient pas le choix, mais là ce n'est pas le cas parce que, dans le fond,

la pétrolière elle-même elle l'a dit quand elle a fait son étude d'impact, qu'il y en avait des alternatives, sauf que pour différentes raisons, ils ne voulaient pas les regarder.

3190 Ça fait que moi, ce que je me dis, c'est que ce n'est pas nécessairement le tracé de
moindre impact qu'ils cherchent, c'est de démontrer que, dans le fond, j'ai choisi que c'est là que je
veux passer et puis, bien, je vais essayer de démontrer que... Je m'excuse, je suis nerveuse.
C'est ça, dans le fond ce que je voulais dire c'est qu'ils ont démontré des alternatives pour
3195 minimiser l'impact dans le boisé, mais ils n'ont pas cherché à passer ailleurs. Ils ont parlé, entre
autres, de contourner le boisé mais tout de suite ils l'ont éliminé. Bon, c'est des choses comme ça
que j'ai mis dans mon mémoire.

Maintenant, ce que je voulais dire aussi c'est que le boisé de Verchères, ça a fait partie du
triangle de glace, quand il y a eu le verglas en 98. On n'était plus capables de rentrer dans le bois,
3200 les arbres étaient tout cassés, les têtes de sapin, il n'y en avait plus nulle part. Les pylônes avaient
commencé à tomber dans le boisé, jusqu'à Drummondville, ça a commencé à s'effondrer là. Ça
fait qu'encore aujourd'hui, quand on circule dans le boisé, on a juste à regarder les têtes des
arbres puis il y en a plein encore des branches cassées, puis régulièrement ça tombe puis juste à
3205 couper ça, les gens, ils ont presque que suffisamment, ce qui meurt à chaque année comme
arbres, les gens en ont presque suffisamment pour faire leur bois de chauffage, juste à ramasser
ça. Puis ça, c'est des conséquences du verglas qui s'est passé il y a neuf ans.

Ça fait que c'est sûr que ces arbres-là, ils ont eu de la misère à survivre, il en est mort
beaucoup, il en meurt encore. Et là, bien je me dis que si la pétrolière vient rajouter à ce que
3210 Hydro-Québec a déjà coupé, non seulement il y a des arbres qui ne sont pas habitués d'avoir le
vent, qui ne sont pas habitués d'avoir la lumière, qui vont se retrouver, dans le fond, dans ces
conditions-là, eux risquent de mourir, puis les arbres qui sont déjà maganés par le verglas, eux
autres ils vont mourir aussi. En tout cas, c'est ce que moi je pense. Ça fait que c'est sûr que me je
dis que, bon, il va rester quoi du couvert forestier après?

3215 Puis l'autre chose aussi que je trouve qui n'a pas de bon sens, c'est au lieu d'aller
compenser des coupes forestières, pourquoi qu'on n'essaierait pas de les éviter. Puis ce que je me
dis, c'est qu'un petit arbre nouvellement planté, ça va prendre 100 ans, là, avant qu'il soit de la
grosseur des arbres qu'il y a actuellement dans le boisé. Il y a des arbres, là, c'est gros de même
3220 dans le boisé, puis encore. Des fois, là... on a même essayé, nous autres, avec les enfants, là,
faire des tours aux arbres, là, puis nos bras ne sont mêmes pas assez longs pour faire le tour.

Ça fait que c'est sûr que ce n'est pas nécessaire les arbres que la pétrolière va couper
parce que dans le fond, au bord, à cause de la ligne d'Hydro-Québec les arbres sont plus petits.
3225 Sauf que ces arbres-là, ils vont se retrouver au vent puis ils vont mourir. Ça fait que c'est ça que je
voulais dire.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie pour votre...

3230

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3235 Attendez donc juste une seconde, j'ai une petite question pour vous. En fait, dans votre mémoire vous avez mentionné qu'en termes de devoir et de responsabilité, vous trouvez qu'il y a du travail de médiation à faire avec la pétrolière. Est-ce que vous pourriez expliquer un peu plus votre pensée à cet égard?

LE PRÉSIDENT :

3240 Je crois que c'est en page 5 de votre mémoire.

MME ESTHER BOLDUC :

3245 Je m'excuse, elles ne sont pas numérotées, ça commence par quoi?

LE PRÉSIDENT :

3250 *« Je pense que cette médiation devrait se faire avec les gens du milieu qui connaissent le territoire, tels que les MRC, les villes, les environmentalistes UPA et Ultramar, afin de chercher le vrai tracé de moindre impact pour l'environnement. »*

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3255 C'est le deuxième paragraphe de la page 5, Madame.

MME ESTHER BOLDUC :

3260 O.K. Bon, dans le fond, moi, ce que je me dis c'est que quand ils ont décidé de regarder le tracé, en tout cas ce qu'on a vu au départ c'était des cartes qui dataient. C'était des cartes qui... qu'est-ce qu'on a vu, en tout cas, quand il y a eu les séances du BAPE, c'était des cartes de 2002, c'était... bon.

3265 Ça fait que la réalité actuelle, elle n'est pas là-dessus. Puis je trouve que c'est les gens du milieu qui l'ont cette réalité-là, c'est qui le savent où est-ce que c'est développé, où est-ce que ça ne l'est pas, qu'est-ce qui a changé, parce que les cartes ne sont jamais à jour. Puis c'est là que je trouve que c'est important de se fier aux gens du milieu qui connaissent le territoire puis qui peuvent dire : bien c'est là que tu pourrais passer puis que ça aurait moins d'impact.

3270 Puis je trouve que la pétrolière n'a pas fait cet exercice-là bien, parce que, bon, je veux dire on l'a entendu à plusieurs reprises ce soir, bon, il y a eu des efforts du milieu puis eux bien... Dans le fond, ils continuent depuis le début à dire que c'est dans le boisé qu'ils veulent passer puis ils n'on pas changé d'avis, là.

LE PRÉSIDENT :

3275 Si je comprends bien votre message, c'est que vous voulez qu'on donne, en tout cas que le promoteur donne une véritable chance à un tracé alternatif?

MME ESTHER BOLDUC :

3280 Bien oui.

LE PRÉSIDENT :

3285 *« Et en désespoir de cause, à ce moment-là – vous dites, bien, je retiens un passage – ou dans le cas où il n'y avait aucune autre alternative, la coupe forestière ne serait pas plus tolérable mais au moins ça serait logiquement plus tolérable. Pour le passage du pipeline Saint-Laurent, il y a des alternatives, la compagnie elle-même parle d'alternatives dans son document. »*

3290 Mais là, on tomberait dans ce qu'on discutait tout à l'heure, dans les notions de compensation. Mais vous, vous souhaitez avoir une démonstration claire que ce n'est pas possible. S'il y a un autre tracé, bien c'est de le privilégier.

MME ESTHER BOLDUC :

3295 Bien oui.

LE PRÉSIDENT :

3300 C'est le message que je retiens?

MME ESTHER BOLDUC :

3305 Oui.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Parfait, merci, Madame Bolduc.

LE PRÉSIDENT :

3310

Nous vous remercions. Je vais maintenant inviter monsieur Paul Lamoureux.

Bonsoir, Monsieur.

3315

M. PAUL LAMOUREUX :

Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir, Monsieur Lafond.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3320

Bonsoir.

M. PAUL LAMOUREUX :

3325

Je m'identifie brièvement. Je suis biologiste, je travaille comme consultant en gestion des ressources aquatiques et marines depuis... disons consultant depuis sept ou huit ans, auparavant j'étais en recherche.

3330

Alors, j'ai déposé un bref mémoire. Mon souci, en guise d'introduction, mon souci n'est pas tellement de faire une analyse, une critique ou une analyse du tracé ou des compensations liées aux impacts, disons, sur les propriétaires le long du pipeline proposé, mais mon analyse est plutôt liée à la durée probable des installations proposées et qu'est-ce qui arrivera quand les installations ne seront plus utiles pour l'entreprise.

3335

Bon. Ici, j'ai cru comprendre qu'il y avait des représentants de la société impliquée dans la salle. Alors, évidemment, je suppose qu'elles vont, en plus du fait que vous allez transmettre l'information au promoteur, qu'ils vont prendre acte, disons, de mes questions entre autres.

3340

Bon, alors pour rentrer tout de suite dans le sujet, disons, en débutant par un constat de la situation.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase : «Alors étant donné le volume résiduel [...] »

3345

Fin de la phrase: « [...] les causes du réchauffement climatique [...] »

Là, on se base sur les analyses récentes qui sont faites concernant le fait que les gaz à effet de serre sont en grande partie actuellement causés par un usage, un grand usage, disons, des produits à base de pétrole et leur utilisation par les véhicules automobiles.

3350 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase : « Étant donné les pressions accrues [...] »

Fin de la phrase: « [...] de l'est vers l'ouest ... »

3355 Ou dans le sens inverse. Bon, je ne connais pas la mécanique, disons, du transport mais il y a un fait que j'imagine, l'oléoduc sert à transporter un produit actuellement de la région de Québec vers l'ouest.

3360 Alors, bon, ma question peut paraître surprenante mais je me réfère ici, entre autres, à des extraits de documents qui ont été utilisés pour le groupe de discussion, le GIEC, qui vient de terminer ses discussions récemment à Paris et qui précisent, par exemple, qu'il pourrait y avoir, disons, une diminution de la demande mondiale pour les produits à base de pétrole, d'ici 15 à 30 ans, O.K.?

3365 Alors on ne rêve pas, là, disons on sait qu'à cause de l'impact sur le réchauffement climatique, il y a des discussions qui sont en cours sur le fait que même si les réserves de pétrole peuvent peut-être durer pendant plus de 30 ans encore, il n'est pas impossible que la diminution de la demande se produise.

3370 Alors, dans ce contexte, disons, j'ai quelques questions à poser :

3375 A-t-on établi le nombre probable d'années d'utilisation du pipeline dont la construction est prévue? Est-ce que l'entreprise, le promoteur sait, disons... Est-ce qu'il y a eu une analyse de faite, par exemple, est-ce qu'il est possible que ces installations ne soient plus utiles dans 30 ans, dans 35 ans, dans 40 ans?

3380 Dans le cas d'une utilisation, par exemple de 30 ans, est-ce que les impacts environnementaux néfastes qui vont résulter de l'implantation de ce pipeline sont justifiables? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'est posé la question? Est-ce qu'on peut, par exemple pour l'utilisation d'installations pendant 30 ans, justifier les impacts qui vont se produire?

3385 Troisième question, a-t-on prévu une remise en état du milieu perturbé une fois que l'utilisation du pipeline sera terminée? Alors, je ne sais pas si ma question est claire, disons, mais j'ai cherché l'information disponible sur le Web et je n'ai pas trouvé, disons, à moins que j'aie mal vu, je n'ai pas trouvé d'analyse dans ce sens-là.

Et enfin, est-ce qu'on connaît la nature et les coûts de cette remise en état?

Bon. Alors, ça ce sont les questions que j'avais incluses dans le mémoire.

3390 Maintenant, en parallèle à ça, il y a des questions disons qu'il faut bien se poser également. Évidemment, j'ai plus de questions que de réponses, moi, je ne fournis pas les réponses ce soir. Je suppose que ce n'est pas mon rôle de toute façon, O.K.?

LE PRÉSIDENT :

3395 Bien c'est ça, disons que nous allons prendre note des questions. À ce stade-ci, nous
pouvons les interpréter comme des petits devoirs que vous confiez à la commission. On pourrait
les voir de cette façon-là, ces questions. Nous allons les regarder et tenter d'avoir des réponses.
Qu'est-ce qu'on a, qu'est-ce qui ressort, justement, des documents disponibles concernant ces
points-là, qu'est-ce qu'on peut en dire.

3400

M. PAUL LAMOUREUX :

J'ai encore cinq minutes, Monsieur le président?

3405

LE PRÉSIDENT :

Oui, continuez.

M. PAUL LAMOUREUX :

3410

Bon d'accord. Alors, en parallèle donc avec les points que j'ai soulevés, si possible,
disons, j'aimerais avoir certaines réponses, s'il y en a ce soir ici, si quelqu'un peut me donner
certaines réponses, disons, ou des débuts de réponses ou une indication.

3415

LE PRÉSIDENT :

O.K. Disons que nous avons tenu le mois précédent, au mois de mars, une première
partie d'audience. Dans les procédures du BAPE, ce qu'on fait, c'est qu'on tient un registre, les
gens viennent poser des questions. Enfin de compte, c'était des questions qui pouvaient très bien
3420 se poser à ce moment-là. Nous avons des personnes ressources, soit du côté du promoteur, ils
étaient à notre droite, ou des personnes ressources qui étaient à notre gauche.

M. PAUL LAMOUREUX :

3425

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3430

À ce stade-ci, on a essayé quand même de donner aussi quelques jours, après la fin de la
première partie, aux gens qui désiraient nous envoyer des questions par écrit pendant quelques
jours, pour lesquelles à ce moment-là on essaierait de trouver des réponses. Mais ce que je peux
vous dire à ce stade-ci, c'est des éléments que nous on peut prendre, que la commission peut
prendre en délibéré et on va regarder qu'est-ce qu'on peut en dire dans notre rapport.

3435 Autrement dit, on a jusqu'au 12 juillet pour sortir le rapport, bien entendu, le ministre a un
maximum de 60 jours, mais ça vous pourrez vérifier éventuellement qu'est-ce qu'on en aura dit de
ces éléments-là, qui sont très bien recevables dans une analyse de commission. On peut y avoir
des réponses déjà partielles que nous avons obtenues en audience, il peut y avoir aussi d'autres
réponses que la commission peut aller chercher, mais on peut les traiter dans le rapport parce que,
disons, à ce stade-ci, comme je vous dis, on ne peut pas vous donner une réponse à ces
3440 questions-là ce soir.

M. PAUL LAMOUREUX :

3445 O.K. D'accord. Mais est-ce que ça serait possible d'avoir au moins une indication si ce
type de question-là a déjà été posée précédemment, parce que je n'ai pas participé à tous les
débats antérieurs.

LE PRÉSIDENT :

3450 Sur la question des besoins pétroliers... disons, les quatre sujets ont été couverts en
première partie d'audience. Ce qu'on fait, nous, si vous allez sur le site Internet de la commission,
du BAPE...

M. PAUL LAMOUREUX :

3455 Oui, je suis allé.

LE PRÉSIDENT :

3460 Et vous allez sur la Commission pipeline Saint-Laurent, vous allez trouver différents
documents. Bien entendu, ce qui est tannant actuellement, c'est quand même beaucoup de
documents pour les gens à consulter. On se questionnait récemment sur comment faire pour
implanter un petit moteur de recherche qui permettrait aux gens, avec un mot clé, de pouvoir aller
chercher des occurrences. On travaille là-dessus. Je n'ai aucune idée quand est-ce qu'on arriverait
3465 avec une solution, mais vous pouvez aller consulter le site du BAPE et à ce moment-là vous allez
voir différents documents qui traitent... Il s'est quand même posé au total, je ne sais pas trop, 500,
600 questions, là, pendant les audiences au mois de mars, comme il faut. On a couvert
énormément de sujets, dont des sujets liés à la demande énergétique. C'est ça que je peux vous
inviter à faire. Vous avez des extraits de la stratégie énergétique du Québec, il y a des mentions de
3470 documents, d'analyses faites par l'Office national de l'énergie. Vous allez retrouver beaucoup de
documentation. C'est quand même assez volumineux, mais à ce stade-ci, c'est ce que je peux
vous inviter à faire.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3475 Par exemple, au niveau de l'utilisation future des produits pétroliers. Donc, dans les
documents en question, ça se trouve à être les DT 1 à 10, et essayez, à chaque DT, allez voir les

3480 noms des personnes ou encore essayez d'avoir les noms des personnes. Je sais que dans le cas des références à la question de consommation future, il y a monsieur Archambault qui a répondu pour le ministère des Ressources naturelles. Donc, il a donné quand même beaucoup d'indications. Mais là, c'est sûr que c'est en feuilletant que vous allez trouver le nom de monsieur Archambault, parce que je ne pourrais pas dire d'où origine la question, mais je sais que monsieur Archambault entre autres a répondu, normalement, à cette question-là.

3485 **LE PRÉSIDENT :**

Et pour la question de la remise en état, ça a été discuté en audience, là, parce que le promoteur, disons, a pris des engagements – bien il les avait déjà pris en dehors du cadre de l'audience, mais par rapport à la notion de perpétuité, lorsqu'il viendrait qu'à cesser l'exploitation, il s'est engagé à faire de la remise en état, à rétrocéder les emprises, au maximum 10 ans après la cessation des activités, des choses comme. Donc, ça aussi vous allez retrouver – là, je dis ça en synthétique, là, mais vous allez retrouver dans les fameux DT, qui sont les transcriptions, des éléments de réponse à cet effet, donc sur... Bien entendu, à ce stade-ci, les coûts exacts, si on parle dans 80 ans, c'est difficile de mettre des coûts à ça, l'état, mais disons que ça a été discuté, la remise en état, les modalités à ce stade-ci qu'on pouvait entrevoir.

3495 Mais comme je vous dis, c'est des questions quand même recevables pour la commission lorsqu'elle fait son analyse. C'est des éléments que nous allons regarder, effectivement. Lorsqu'on parle de la justification d'un projet, les points 1 et 2 sont en lien avec la justification du projet. Est-ce que ça a de l'allure de penser à faire un pipeline si c'est pour être utilisé seulement pendant 10 ans? On peut se comprendre.

3500 De son côté, j'imagine que le promoteur va faire une analyse, parce qu'il prend un risque d'affaires. Si ça lui prend 20 ans pour amortir sa conduite, il va s'assurer qu'il transporte du pétrole dedans, des hydrocarbures au moins pendant 20 ans.

3505 **M. PAUL LAMOUREUX :**

O.K. Bien. je veux tout simplement, disons, j'ai cinq points en parallèle que je voulais apporter, là, si je peux poursuivre sur ça.

3510 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y, nous vous écoutons.

3515 **M. PAUL LAMOUREUX :**

Un point, disons, qui concerne... est-ce qu'il est possible qu'il y ait des embranchements, que des embranchements soient éventuellement installés le long de l'oléoduc entre Saint-Romuald et Montréal? Est-ce que ça a déjà été soulevé la possibilité de construire des

embranchements pour acheminer le pétrole, par exemple, vers les États-Unis ou un autre lieu au Québec? Premièrement.

LE PRÉSIDENT :

3525

Vous allez avoir réponse dans les transcriptions. Ça a été abordé.

M. PAUL LAMOUREUX :

3530

D'accord. Est-ce qu'on est allé aussi loin, disons, que prévoir... d'avoir un plan pour l'enlèvement des installations et la décontamination possible des lieux? Si oui, quel est ce plan?

Bon, avez répondu partiellement tantôt.

3535

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Ça a été discuté aussi, vous allez avoir des éléments de réponse assez intéressants.

3540

M. PAUL LAMOUREUX :

O.K. Mais sous-jacent à ça, disons, ne serait-il pas souhaitable de créer une réserve financière du type fiducie qui permettra de nous donner des moyens financiers d'enlever la tuyauterie et/ou de décontaminer les lieux si, O.K., si, premièrement, Ultramar venait qu'à fermer ses portes, O.K.?

3545

LE PRÉSIDENT :

Ça a été abordé aussi.

3550

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Ça aussi, ça a été abordé.

3555

M. PAUL LAMOUREUX :

Bon. Et b) : bien lorsque l'approvisionnement en pétrole ou la demande en pétrole diminuera, alors je cite tout simplement la phrase ici en terminant, disons, je cite la phrase, un extrait d'un document lié au GIEC, qui vient de terminer ses assises en Europe. Alors on dit ici :

3560

« Sauf à ce que la demande décroisse volontairement... » O.K.? On dit que la demande va continuer de monter pour la demande en pétrole tant que les réserves sont là et on parle de

réserves possibles, disons, qui peuvent aller entre 50 et 80 ans. Les réserves, si on regarde les réserves actuelles, dépendant de plein de facteurs :

3565

« Sauf à ce que la demande décroisse volontairement plus vite que l'offre, par exemple pour lutter contre le changement climatique, et ce découplage interviendra au plus tard au moment où la production pétrolière mondiale va passer par un maximum – lequel maximum est une incertitude – plus précisément, ce maximum est envisagé par les experts et les opérateurs pétroliers entre 2010 et 2035. »

3570

LE PRÉSIDENT :

3575

Ce qui est vague.

M. PAUL LAMOUREUX :

3580

Alors, ce n'est pas si loin que ça.

LE PRÉSIDENT :

3585

Mais c'est vague pareil. Il y a quand même 25 ans, là, ce que les gens appellent le peak oil, là?

M. PAUL LAMOUREUX :

3590

Oui. Non, mais enfin vous voyez ce que... c'est lié à toutes les actions qui vont devoir être entreprises au niveau du réchauffement climatique.

3595

Puis en terminant, je veux tout simplement mentionner que les gens de la région ici ont encore dans la tête, disons, ce qui s'est passé quand une compagnie comme la compagnie CIL a fermé ses portes dans la région et qui a laissé derrière elle des terrains vacants et inutilisables.

3600

Or, ce serait, disons, très peu souhaitable qu'une entreprise comme celle du promoteur actuel fasse la même, disons ait la même attitude, c'est-à-dire soit qu'elle fasse faillite, parce que la demande est tombée trop rapidement, après 20 ans d'utilisation des installations, ou soit qu'elle n'ait plus les moyens, disons, de contribuer à des mesures de mitigation après la cessation des activités.

Alors, c'est dans ce contexte-là qu'une fiducie, disons, pourrait permettre de s'assurer que les dommages causés ou l'enlèvement des installations sera possible à ce moment opportun.

Alors, je vous remercie beaucoup.

3605 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous remercions.

3610 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Bien, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3615 Alors, c'était notre dernier participant, merci, Monsieur, pour la soirée. Nous allons, bien entendu, poursuivre l'audience demain après-midi à compter de 13 h 30 – excusez-moi, je veux être bien certain – c'est toujours 13 h 30 demain.

3620 Ce qui est important de mentionner c'est qu'étant donné le nombre de mémoires qui étaient présentés, la commission fait relâche demain soir. Alors, ne venez pas ici demain soir, il n'y aura pas de séance, faute de mémoires. Donc, nous avons un après-midi relativement bien chargé, mais demain soir nous serons, disons, non actifs et nous allons reprendre mercredi le 18, cette fois-ci à Saint-Hyacinthe, comme j'ai mentionné tout à l'heure, au restaurant Ti-Père B.B.Q., à compter de 13 h 30.

3625 Alors sur ce, je vous souhaite une bonne fin de soirée et je vous invite à participer aux travaux de la commission demain après-midi.

AJOURNEMENT

3630

* * * * *

3635 Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3640

YOLANDE TEASDALE, s.o.